

# BULLETIN DU RÉSEAU ALPIN

La Suisse occupe la Présidence de la Conférence Alpine et du Comité Permanent pour les années 1999 et 2000. Les Alpes sont un espace sensible du point de vue écologique mais aussi économique et social. De nombreux problèmes (menace sur la diversité des espèces, trafic de transit à travers les Alpes, tourisme de masse, disparité des revenus, exode rural) appellent à une conduite responsable et solidaire. C'est pourquoi la Suisse s'engage pour une poursuite active et efficace du processus de la Convention Alpine.

Avec la ratification par la Suisse au printemps et l'Italie à l'automne, toutes les parties contractantes ont désormais ratifié la Convention Alpine. La signature des protocoles est en bonne voie. La phase de mise en pratique passe alors au premier plan. La Présidence a donc placé les travaux du Comité Permanent sous le mot d'ordre "De la ratification à la mise en pratique".

Du point de vue de la délégation Suisse la mise en œuvre doit se développer selon des principes directeurs communs. La délégation a donc préparé un document comme base de discussion sur ces principes directeurs. Ces principes doivent contribuer à une progression harmonisée et coordonnée des parties contractantes en vue d'une mise en pratique active et efficace. Quelques exemples :

- La mise en pratique de la Convention Alpine et de ses protocoles se conforme aux principes du développement durable. Les questions écologiques, économiques et sociales sont placées sur le même plan.
- La mise en pratique s'appuie sur le principe de subsidiarité (mise en œuvre par le niveau de responsabilité qui, de part sa compétence et sa proximité par rapport aux problèmes, est le plus qualifié pour la sauvegarde des intérêts socio-économiques de la population vivant dans l'espace alpin).
- La création de nouvelles structures ou l'uniformisation de leur organisation sur l'ensemble du territoire alpin n'est souhaitable que s'il existe pour cela un besoin justifié. La mise en œuvre s'appuie autant que possible sur les structures existantes et les ressources disponibles. Le savoir-faire des organisations paragouvernementales ou privées doit être mis à profit.
- Dans la mise en pratique l'accent est mis sur les projets concrets.
- •Les parties contractantes et les instances de la Convention Alpine renforcent leurs efforts en vue de la formation de réseaux formels et informels. Elles améliorent la coordination avec d'autres activités au niveau international.

Une importance particulière est conférée aux organisations paragouvernementales ou privées ainsi qu'aux réseaux transfrontaliers pour la mise en pratique. Ceci est également valable pour le Réseau Alpin des Espaces Protégés, dont l'objectif défini est le renforcement de la coopération dans les domaines de la protection de la nature et du développement durable des régions alpines.

Coopération, coordination de grands projets et échange d'informations, de connaissances et de méthodes vont absolument dans le sens de la Convention Alpine. Les contacts entre les gestionnaires des espaces protégés, les personnes actives sur le terrain ainsi que les représentantes et représentants des diverses organisations partenaires rendent possible une collaboration efficace à l'échelle de l'espace alpin et permettent d'aborder ensemble les questions actuelles qui se posent dans le domaine de la protection des Alpes et du développement durable. Le thème développé dans ce numéro du Bulletin met particulièrement en évidence à quel point l'ouverture des espaces protégés vers leur environnement, à savoir leur population et les territoires voisins nationaux et internationaux est importante. Les espaces protégés sont actifs dans ce domaine depuis quelques années et apportent une contribution importante à la protection internationale des Alpes, qui ne doit pas connaître de frontières politiques.

**Arthur Mohr** Président du Comité Permanent de la Conférence Alpine





Arthur Mohi Président du Comité Permanent de la Conférence Alpine

### SOMMAIRE

### N°7 / Décembre 1999

Arthur Mohr (CH)

### **Dossier Grands Prédateurs**

### Préface

Heinrich Haller (CH)

Synthèse générale de la conférence de Belluno

e retour de l'ours en Italie du nord - A. Mustoni & M. Apolonio (I) 'Autriche des ours – B. Schön (A)

Le loup dans les Alpes – L. Slotta-Bachmayr (A) Le loup en France – J.J. Lafitte (F)

Interreg II 94-99 : Le loup dans le Piémont - G. Boscolo (I)

Le lynx dans les Alpes – A. Jobin & P. Molinari (CH/I) Les grands prédateurs en Slovénie – M. Berginc & J. Vidic (SI)

Large Carnivore Initiative for Europe – W. Pratesi Urguhart (GB) Le retour du loup dans le Piémont – G. Boscolo (I) Avocat d'ours, qu'est ce que c'est ? – B. Gutleb (A) Sur les pas de l'ours ... - S. Mayr (I)

### Vie du Réseau :

Colloque Bouquetin au Parc national Suisse - L. Slotta-Bachmayr (A) Chamois: 1er protocole commun d'observation

La flore alpine, une préoccupation du Réseau Alpin – D. Richard Atelier de travail " Habitat "

Photos aériennes et sites Natura 2000 – H. Franz (D)

Colloque \* Gestion des alpages \* : PNR du Vercors 2 mas rencontres du Pôle Montagne Europe en Norvège

4<sup>eme</sup> atelier de travail «rapaces» dans les Hohe Tauern 3<sup>eme</sup> anniversaire du partenariat PNE/PNHT/PNT

Réunion du groupe de suivi français : PNR du Massif des Bauges

Projet : Recherche et espaces protégés Groupe langues alpines : on avance !.

Départ d'un grand artisan à la création du Réseau Alpin

Recherche d'expériences : les stations de ski alpin nature - A. Rougier (F)

La photothèque se constitue

Jn logo pour le Réseau Nouvelle collaboration Vercors/Hohe Tauern – JP. Renoud (F)

dentification bouquetin - B.Thomas (F)

Charte de voisinage Gran Paradiso/La Vanoise – S. Camanni (I)

Patrimoine architectural : appel à candidature

Programme de recherche en préparation – G. Mussnig (A) Requête Alpi Marittime : les Via ferrate - G. Bernardi (I)

Formation et échanges entre gardes-nature— H. Beguin (F) Rencontre PN La Vanoise/PN Berchtesgaden : S. Morel (F)

### Actualités :

Nouveau Centre de visiteurs pour le Mont Avic - M. Bocca (I) Karwendel : Tourisme et respect l'environnement – S. Kluth (D) Un centre des métiers de la construction et du paysage – J P. Renoud (F) Manifestation 2000

Adresses utiles : sites Internet des espaces protégés alpins Nouveauté ! Un forum d'échange sur le site Web

Publications

# PREFACE

### Le retour des grands prédateurs

Le loup, le lynx et l'ours brun ont repris pied sur le sol des Alpes. Leur retour est cependant loin d'être acquis. Ces trois grands prédateurs vivent naturellement avec une faible densité de population, et ont de ce fait besoin d'espaces étendus, donc d'une grande part des Alpes afin de pouvoir établir des populations viables

Deux conditions doivent être remplies pour que ces espèces fassent à nouveau définitivement partie de notre faune : il faut un habitat adapté et une acceptation par la société. La première condition est satisfaite dans les Alpes. Avec environ 200 000 km² elles sont suffisamment étendues et abritent encore des habitats proches de l'état naturel qui, sauf exceptions, sont encore bien reliés entre eux.

Les conditions de vie pour le loup dans les Alpes peuvent être considérées comme idéales vue la forte population de grand gibier et l'extrême capacité d'adaptation de l'espèce. Pour le lynx les conditions de vie peuvent être déclarées bonnes dans de larges parties des Alpes, pour l'ours brun tout au moins suffisantes.

L'argument souvent avancé par la critique selon lequel les grands prédateurs n'auraient plus leur place parmi nous est ainsi absolument erroné. L'avenir des Trois Grands se décide bien plus dans nos esprits : nous devons souhaiter le retour du loup, du lynx et de l'ours brun ou tout au moins le tolérer. Et des dispositions adaptées comme la prévention et la compensation des dégâts ainsi que des mesures pour relier des habitats morcelés

par la civilisation sont nécessaires, ceci dans l'intérêt de toute la nature.

Le retour des grands prédateurs se révèle un test social de notre relation avec la nature. Comment voulons nous encourager la conservation de la grande faune sur d'autres continents si nous n'y sommes pas prêts chez nous ? La réapparition du loup, du lynx et de l'ours brun dans les Alpes peut être interprétée comme un signe que la nature alpine est encore en grande partie relativement intacte. Nous devrions en être fiers et encourager les développements qui doivent rendre les Alpes encore plus riches sur le plan de la biodiversité!

Heinrich Haller Directeur du Parc national Suisse (CH)

### Introduction

اللل

Les grands mammifères prédateurs (Ours, Loup, Lynx) ont toujours été présents dans l'Arc Alpin. On retrouve de nombreux toponymes, qui ont pour origine le nom d'un de ces animaux, utilisés pour de nombreux sites : " Brèche de l'ours ", " Combe du loup ", …

A la fin du XIX<sup>eme</sup> siècle, début du XX<sup>eme</sup> le loup, l'ours et le lynx avaient pratiquement disparus de l'Arc alpin. La précision et la multiplication des fusils, l'empoisonnement et les fortes primes contribuèrent pour beaucoup à décimer ces animaux.

Le XX<sup>eme</sup> siècle a vu évoluer les mentalités, les esprits se tournant vers la nature et son respect. On peut alors remarquer un changement d'attitude vis-à-vis de l'ours, du lynx et du loup, qui symbolisent de plus en plus pour de nombreuses personnes la nature sauvage et la diversité biologique.

Cela se traduit aujourd'hui en Europe, comme au niveau national par des mesures de protection pour les trois prédateurs concernés. La Convention de Berne (1979), ratifiée par la France en 1990 protège ces grands prédateurs. La Directive Habitats de 92 dans son annexe II précise que le loup, l'ours et le lynx sont des " espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ". Des protections propres à chacun des pays ont été mises en place et appliquées à des dates différentes.

Un retour progressif des grands prédateurs s'effectue aujourd'hui dans l'Arc alpin soit par un retour naturel à partir d'une population originelle (pour l'ours et le loup essentiellement) ignorant les frontières, soit par des réintroductions comme c'est le cas pour le lynx (réintroduit dès le début des années 70 en Suisse) et l'ours en certains endroits.

### Eléments concernant les trois espèces (lynx, ours, loup) au niveau des Alpes

		Allemagne	Autriche	France	Italie	Slovénie	Suisse
Lynx	Date de la disparition	Entre 1910 et 1930					
(lynx lynx)	Date de la première	Projet qui a échoué					
	réapparition	dans les années 1990	1977	1974	1979	1973	1970
	Population actuelle	0		Présence régulière	d'environ 150 individ	us (1)	
Ours	Date de la disparition	?	Siècle dernier	1937	Population	Jamais	1904
(ursus arctus)	Date de la première	-	1972	Projet de réintro-	originelle	disparu	
	réapparition			duction avorté			
	Population actuelle	0	Entre 20 et 25 individus	0	< 5	?	0
Loup (canis lupus)	Date de la disparition	?	?	Années 30	Jamais complètement disparu	Pas disparu	Début du siècle
	Date de la première réapparition	_		Retour en 1992		_	0
	Population actuelle	0	?	30 à 40 individus	400 à 500 individus	30 à 50 individus	2

NB : Il est important de noter que ces chiffres ne concernent que les régions alpines des différents pays.- (1- d'après Urs Breitenmoser)

# Synthèse générale de la conférence des 22 et 23 avril 1999 à Belluno

Le retour des grands prédateurs est une problématique transalpine concernant la totalité des espaces protégés des Alpes. Deux aspects semblaient particulièrement importants pour les gestionnaires des espaces protégés alpins : la connaissance exacte de la répartition des espèces, la situation dans les différentes régions alpines et la sensibilisation de la population et du grand public à la présence de ces prédateurs.

L'information sur l'existant et sur l'état des connaissances actuelles quant à la présence, la répartition et l'évolution des populations des loups, lynx et ours nécessite l'implication plus forte des milieux de la recherche et des acteurs locaux (services de chasse, population locale, représentants locaux d'agriculture...) dans des études menées au niveau transalpin. Il s'agit notamment d'intensifier les observations, d'assurer une plus grande densité des données et d'établir des méthodologies analogues d'observation et de traitement des données afin de pouvoir comparer les différentes observations.

Des recherches particulières sont à mener sur la présence d'habitats adéquats et sur le comportement des populations vis-à-vis des proies potentielles. Un échange renforcé entre gestionnaires d'espaces, milieux de la recherche et acteurs locaux (interlocuteurs des collectivités territoriales) a été décidé. Le Réseau Alpin des Espaces Protégés pourrait jouer un rôle de plate-forme pour ces échanges. Il faut cependant noter que plusieurs programmes LIFE ont été d'ores et déjà réalisés ou sont

en cours en France, Italie et en Autriche. Une autre initiative intéressante est celle du WWF avec le groupe " grands carnivores ".

Il semble particulièrement important d'inclure davantage les régions périphériques des espaces protégés dans cette démarche et de coopérer avec des organismes locaux et régionaux concernés par la question.

Une plus grande transparence des différentes méthodes et campagnes d'information dans les pays et régions alpines mais aussi des expériences et difficultés de cohabitation entre socio-professionnels de la montagne et prédateurs a été demandée. Le travail d'information et de sensibilisation a été déclaré comme prioritaire. Les besoins et craintes des milieux concernés nécessitent dans les espaces protégés une coopération plus étroite entre gestionnaires et socio-professionnels.

La création d'un groupe de travail de gestionnaires des espaces protégés concernés par la problématique a été décidée. Ce groupe international devra jouer un rôle actif dans l'échange d'informations et d'expériences quant à la présence des prédateurs et pourrait ouvrir la voie a une recherche de solutions de gestion de ces populations animales dans la région biogéographique alpine avec tous les acteurs concernés. Un travail objectif d'information et de recherche dépassant les seuls espaces protégés est indispensable. Le groupe pourrait y contribuer.

Réseau Alpin des Espaces Protégés

### Le retour de l'ours brun dans l'Italie nord-orientale

L'ours brun disparaît des Alpes italiennes entre la seconde moitié du siècle dernier et le début de celui-ci, exception faite de la population du Trentin occidental. En Vénétie et dans le Frioul-Vénétie-Julienne, les dernières signalisations remontent respectivement à la fin du siècle (Bosco del Cansiglio 1870, Cadore 1860) et aux premières décennies du siècle actuel (région de Pordenone 1910, Udine 1915) quand bien même on ait pu répertorier des apparitions sporadiques sur le karst et dans les forêts de l'arrière-pays julien au cours des décennies suivantes

Les premières récentes signalisations, dues à un phénomène d'immigration spontanée, remontent aux années 70 et concernent la Forêt de Tarvisio dans la Région de Udine, où déjà dans les années 80 il existait une présence consolidée d'individus qui se déplaçaient entre la Haute Slovénie, la Carinthie (Gailtal) et le Frioul. Au cours de ces années-là ont débuté les observations de femelles accompagnées de leurs petits démontrant ainsi la vitalité du noyau en cours de développement. Pour témoigner de la stabilité de la présence des ours dans cet espace on commençait à noter des accidents de la route, comme celui aux abords de Malborghetto où un ours mâle âgé de cinq ans et pesant 205 kilogrammes a été renversé par une auto, ainsi que des prédations sur des animaux domestiques dans la proche Carinthie où un ours a, pour cette raison, été abattu de façon légale. Dans les années 90 ce noyau s'est probablement déplacé vers l'occi-

Dans les années 90 ce noyau s'est probablement déplacé vers l'occident, où des individus isolés ont commencé à être signalés dès 1994. Dans la région de Belluno, et plus particulièrement dans le Parc national Dolomiti Bellunesi, les premiers ours sont apparus en 1995 de façon sporadique alors que ces deux dernières années leur présence est devenue plus régulière. Actuellement on pense que deux exemplaires au moins fréquentent le territoire du Parc. Au printemps 1999 on a, pour la première fois au cours de ce siècle, signalé la présence d'un ours dans le Trentin Oriental, dans la zone comprise entre les limites de la Vénétie et la Vallée des Mocheni, non loin de la ville de Trente. On peut supposer que cette expansion soit vouée à se poursuivre et que dans des espaces plus appropriés puissent s'implanter des populations vitales. C'est en ce sens que le rôle des parcs se révèle être décisif (Parc national Dolomiti Bellunesi, Parc du Paneveggio-Pale di San Martino) comme celui des espaces protégés en général (Forêt domaniale de Tarvisio) afin d'assurer des conditions écologiques appropriées.

Dans ce cadre, c'est avec l'objectif évident de garantir un avenir au

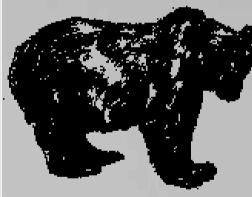
noyau résiduel d'ours alpins fixé sur le Brenta dans le Trentin Occidental que le Parc naturel de l'Adamello Brenta, en collaboration avec la Région Autonome de Trente, ont encouragé un projet visant à relâcher un minimum de neuf ours au cours des cinq prochaines années. Ce projet a débuté au cours du mois de mai dernier avec le lâcher de deux ours provenant de Slovénie dans l'espace le plus septentrional du Parc, qui est à l'heure actuelle fréquenté par les trois ou quatre derniers ours du noyau d'origine. Le projet peut être évalué de façon positive. Les ours n'ont créé aucun problème aux activités humaines, et ils sont restés dans l'ensemble fidèles aux espaces de lâcher, prouvant ainsi la probable aptitude écologique du milieu choisi.

Le projet, financé dans le cadre du programme LIFE de l'Union Européenne, a été établi à partir d'une étude de faisabilité particulièrement attentive (réalisé par l'Institut National pour la Faune Sauvage) qui a vérifié, en plus de la permanence des conditions écologiques nécessaires, également la compatibilité du projet avec le tissu social de l'espace intéressé. A ce sujet, on a accordé une grande importance à l'aspect de divulgation des préjugés et de l'issue des différentes phases du projet, en particulier à l'égard des populations locales. En rapport avec le caractère expérimental de cette opération, a été mis en place un monitoring important des ours relâchés, qui prévoit une localisation quotidienne afin de vérifier si leur insertion dans l'espace de lâcher est correcte et afin de prévenir tout problème dérivant de leur présence.

A. Mustoni
Parc naturel Adamello Brenta (I)

M. Apollonio Université de Pise (I)

Dessin : Michel Marin



### L'Autriche des ours

La population indépendante d'ours en Autriche s'est éteinte aux alentours de 1850. L'ours était poursuivi depuis des siècles en tant que nuisible et concurrent de l'homme, et des sommes considérables étaient offertes pour sa destruction.

Ensuite, le calme régna pendant longtemps chez nous autour de ces êtres velus, dont un proverbe du nord dit : " L'ours sait tout, il connaît aussi nos pensées, et il est fort comme six hommes et malin comme douze!"

Uniquement dans la région la plus méridionale, le canton de Carinthie, il arriva régulièrement que des individus isolés poussent leurs longues migrations de Slovénie et de Croatie jusqu'en Autriche. Ainsi put se créer jusqu'à la fin des années 80 une population d'environ 10 ours bruns dans la région frontalière entre la Carinthie et la Slovénie.

En 1972 un ours brun mâle réussit pour la première fois à se frayer un chemin jusqu'aux Alpes calcaires de Styrie et Basse-Autriche. L'endroit plut apparemment tellement à ce grand randonneur venu de Slovénie qu'il en fit sa nouvelle patrie et devint bientôt, sous le nom " d'ours d'Ötscher ", partie intégrante de tous les rapports des médias sur les ours

Le tumulte ne commença vraiment qu'au début des années 90. D'abord, trois jeunes ours de Slovénie et de Croatie furent relâchés par le WWF

dans cette région afin de construire une population viable autour de l'ours d'Ötscher. Ce projet réussit de manière inespérée puisque dès 1991 la nouvelle génération vit le jour. Cependant en 1993 et 1994 les gros titres furent moins consacrés aux succès de la protection d'une espèce menacée dans toute l'Europe centrale qu'à une nouvelle espèce 'l'ours à problèmes ". Un ou deux ours avaient causé un grand émoi d'abord en Basse-Autriche et en Styrie, puis également en Haute-Autriche, ayant apparemment perdu leur crainte envers l'homme et associé la proximité humaine avec des garde-manger bien remplis. Le plus souvent ils démontèrent et pillèrent des ruches, et en deuxième lieu tuèrent des brebis. Mais les étangs poissonneux ne furent pas non plus épargnés, l'appétit des ours y étant éveillé tant par la nourriture à poissons que par les poissons euxmêmes. Et tout ceci souvent à proximité de l'homme. En parallèle des dégâts financiers, qui s'élevèrent en 1994 à environ 900 000 schillings et qui furent couverts par les assurances, c'est la crainte humaine d'attaques

directes par les ours qui gouverna les événements. Il n'est donc pas étonnant qu'il fallût attendre l'abattage de deux ours en 1994 pour rétablir le calme et la détente.

On peut maintenant tenir pour acquis que 25 à 30 ours se sont établis en Autriche, majoritairement en Carinthie ainsi que dans les Alpes calcaires du nord en Basse-Autriche, Styrie et Haute-Autriche. Et mise à part un spécimen qui se décida en 1998 pour un régime exclusivement composé d'huile de colza, et sur le compte duquel on doit porter la mise à sac de nombreux containers de cette huile ainsi que la destruction de plusieurs scies à moteur, les dégâts sont restés, Dieu merci, dans des limites raisonnables. L'ours omnivore, au menu duquel se trouve tout ce qui est le plus facile à obtenir sur son territoire du moment, n'a visiblement pas perdu toute prudence vis-à-vis des hommes.

Bernhard Schön Parc national Kalkalpen (A)

# Le loup (Canis lupus) dans les Alpes

Le loup était jadis présent dans toute l'Europe. Cependant au cours des 200 dernières années son territoire s'est considérablement réduit, et des populations ont pu subsister uniquement en Europe du Sud et de l'Est ainsi que sur la péninsule ibérique (Okarma 1997). Le loup a disparu des Alpes au cours des XVIII<sup>eme</sup> et XIX<sup>eme</sup> siècles. En plus de la réduction des forêts et de la perte des proies habituelles, la cause en fut l'augmentation des animaux domestiques. Du fait de conflits plus aigus entre l'homme et le loup et du développement d'armes à feu performantes, le loup fut exterminé dans les Alpes.

Diffusion et étendue du territoire du loup au cours des 10 dernières années :

Lorsque l'étendue et le statut du loup en Europe furent établis à la fin des années 80 (Promberger & Schröder 1992), les Alpes n'étaient pas encore colonisées. Cependant le loup a fortement progressé au cours de la dernière décennie. Le point de départ fut la population restante dans les Abruzzes italiennes. A partir de là les loups commencèrent à coloniser la zone au nord de Gênes dès la fin des années 80. La première observation d'un loup dans le Parc national du Mercantour put être réalisée en 1992 (Lequette & Houard 1995). Une population s'établit dans cette

région, où l'on compte actuellement 17 à 20 loups (Lequette 1997). Mais la progression continua audelà et en 1994 un loup put être localisé pour la première fois en Suisse, dans le canton du Valais (KORA)

La colonisation des Alpes pourrait s'effectuer également par l'Est (Zedrosser 1992). D'une part depuis les Balkans, mais il faut noter que la petite population slovène est liée à celle de Bosnie-Herzégovine ou Croatie, laquelle est actuellement en régression (Huber 1999). De ce fait, une avancée massive à partir de cette zone est dans l'immédiat peu probable. Par ailleurs, il existe une possibilité de colonisation depuis les Carpates slovaques, où la population croît actuellement. Cependant selon les experts locaux les zones fortement humanisées du Sud de la Slovaquie empêchent cette progression (Hell & Slamecka 1997). Dans l'ensemble, le loup a donc recolonisé différentes régions des Alpes de manière naturelle, et il faut s'attendre à une poursuite de cette progression.

Quel rôle pour les espaces protégés alpins dans le cadre de la progression du loup ?

La protection du loup sur la seule surface des espaces protégés alpins ne suffira pas à assurer la survie de la population dans les Alpes. Cependant les espaces protégés peuvent jouer un rôle de médiateur important dans les domaines suivants :

· Information et relations publiques

Il subsiste en général une grande crainte par rapport au loup dans la population. Afin de combattre ces préjugés, des actions massives d'information de la population doivent être lancées avant même le début d'une possible colonisation.

· Protection des animaux domestiques

Le risque accru de dommages aux animaux domestiques liés à l'arrivée du loup ne doit pas être passé sous silence. Des méthodes de protection des troupeaux doivent donc être introduites à l'avance (gardiennage, enclos, chiens de garde etc.).

Recherche complémentaire

Un programme de suivi transfrontalier doit être lancé à l'échelle de toutes les Alpes. Les données sur la répartition des loups doivent y être recueillies afin de fournir une base pour la formulation de prévisions sur l'évolution future.

Ce sont justement les divers espaces protégés qui grâce à leur infrastructure et dans le cadre des points évoqués peuvent apporter une contribution majeure dans la résolution du conflit entre l'homme et le loup.

Leopold Slotta-Bachmayr Zoo Hellbrunn de Salzbourg (A)

# Le loup en France

### Situation actuelle:

DATEUR

لايا

N'existant plus en France depuis les années 1930, le loup a fait une réapparition spontanée à la fin de l'année 1992 dans le Parc national du Mercantour, en provenance de l'Italie. Actuellement, le nombre total de loups est estimé à une trentaine, se répartissant en quatre meutes dans les Alpes maritimes, une dans le Queyras. Une installation est enfin probable dans le Massif des Monges (Alpes de Haute Provence). Des individus ont été récemment identifiés dans la Drôme, la Savoie et l'Isère (Hauts Plateaux du Vercors et Massif de Belledonne). Un individu isolé de lignée italienne vient d'être identifié dans les Pyrénées Orientales dont l'origine naturelle est controversée. La cohabitation entre loup et pastoralisme est difficile. Si le rapport établi par M. Bracque à la demande de deux ministres avait confirmé qu'une cohabitation était possible avec le loup moyennant certaines conditions, la mission d'information de l'Assemblée Nationale conclut à l'incompatibilité du loup avec le pastoralisme et préoncise la destruction du loup dans les secteurs où s'exerce le pastoralisme, le développement des moyens de prévention et la création de " parcs à loup '

### Politique et objectifs :

Le loup retrouve sa place de prédateur dans la nature des Alpes apportant une contribution supplémentaire à la diversité biologique nationale. Ceci justifie une protection du loup, élément de notre patrimoine naturel. La protection du loup n'est en effet pas conduite contre l'homme mais avec lui. Il s'agit ainsi actuellement d'accompagner sa réapparition. Une fois l'espèce installée, sa gestion deviendra envisageable. Depuis 1993, les ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture ont inscrit le loup parmi les espèces protégées, tout en se réservant la possibilité d'en autoriser la capture ou la destruction en cas de dommages importants à l'élevage, dans des conditions prévues par la Convention de Berne et la Directive Habitat. Ils ont mis en place un suivi scientifique de l'espèce et de son comportement. Ils se sont également efforcés, avec le concours financier de l'Union Européenne par le biais de l'instrument LIFE, de rendre moins difficile la cohabitation du loup avec le pastoralisme en soutenant les éleveurs de moutons et les bergers qui subissent les attaques de loups (mise en place de cabanes, d'enclos pour la nuit, de chiens de protection, de bergers auxiliaires). Les éleveurs sont également indemnisés des pertes subies lors des attaques imputées au loup.

L'objectif du Gouvernement est d'assurer le développement du pastoralisme en présence du loup. C'est la raison pour laquelle le ministre chargé de l'environnement mène une réflexion conjointe avec le ministère de l'agriculture pour la définition d'une stratégie nationale afin d'accompagner le retour du loup notamment dans l'Arc alpin.

Une réflexion plus large au sein du Réseau Alpin des Espaces Protégés est indispensable car ce retour ne se limite pas aux frontières nationales - les premiers loups ont été identifiés dans le Valais suisse  $\dots$ 

Jean-Jacques Lafitte Sous-Directeur chasse, faune, flore sauvages Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (F)

# INTERREG II 94-99 : le loup dans le Piémont

Actions pour la connaissance et la conservation des espèces, pour la prévention des dommages causés aux troupeaux domestiques et pour la mise en place d'un régime de coexistence entre loup et activités économiques

Ne criez pas après le loup, la cohabitation est possible. Avec cette objectif la Région Piémont a lancé avec les fonds communautaires un projet dédié au retour du loup dans les Alpes occidentales. L'objectif du projet est de développer au cours des trois années à venir (1999-2001), la connaissance concernant la réalité du retour de ce prédateur et l'acquisition d'instruments pour une gestion correcte de l'espèce. Suite aux conclusions des recherches sera en effet élaboré un plan qui aura pour but de contenir l'impact et en même temps de sauvegarder cette espèce protégé. Le projet, dont le coordinateur scientifique est le professeur Luigi Boitani de l'Université La Sapienza

de Rome, se développera en harmonie avec le projet LIFE, Grands Carnivores, déjà lancé par le WWF Italie et avec d'autres projets similaires en cours en France où le problème est également présent. Le projet comprend diverses actions articulées et coordonnées : la recherche sur le terrain, le lien avec d'autres études, la collaboration internationale, la construction d'une banque de données auprès du Parc régional des Alpi Marittime. Une action spécifique sera dédiée à la recherche sur le terrain subdivisant l'arc alpin piémontais en trois secteurs : le secteur sud (de la Vallée Pesio à la Vallée Varaita), centre (du Val Po aux Vallées de Lanzo), secteur nord (les vallées Orco et Soana), soit le versant piémontais du Parc national du Grand Paradis. La recherche se développera aussi à travers l'étude intensive d'un troupeau dans les vallées Pesio, Vermenagna, Roya. A la recherche sera joint la prévention qui prévoit une étude de

l'intéraction loup - pastoralisme et des interventions pilotes pour tester les structures propres à la défense du troupeau. Enfin, il est prévu une grande initiative d'information tournée vers la population résidente, vers les écoles, les touristes des deux provinces intéressées (Cuneo et Torino), vers les chasseurs et les éleveurs. Le projet prévoit la réalisation d'outils informatiques et de divulgation

Le projet a été financé à hauteur d'un milliard et 70 millions de lires dont 267 millions ont été investis par la Région Piémont. Pour la recherche seront investis 519 millions (soit 49% du budget global), 189 millions (17%) pour la coordination scientifique et la collaboration internationale, 142 millions pour la prévention (13%) et enfin, 220 millions (21%) pour la communication.

Gianni Boscolo Regione Piemonte (I)

## Le lynx dans les Alpes

Nulle part ailleurs en Europe centrale et occidentale il n'existe un espace relati-

vement proche de l'état naturel comme les Alpes. Environ la moitié du territoire alpin est composée de forêts, lesquelles constituent un habitat potentiel pour le lynx. Mais les Alpes sont aussi la montagne du monde la plus intensivement utilisée par l'homme. Dans les années 70, un siècle après leur extermination, environ 30 lynx furent réintroduits dans les Alpes. Les différents projets n'étaient cependant pas coordonnés et ne réussirent pas partout.

### Répartition actuelle

Les premières réintroductions eurent lieu en 1971 à la limite nord-est des Alpes en Suisse. Les populations résultantes de lynx se concentrent aujourd'hui dans les Alpes occidentales suisses et le Jura. Au sud-ouest les lynx ont maintenant atteint la France et l'Italie. L'étendue de la population vers l'est progressa plus lentement. Il y a 10 ans, l'étendue à l'ouest stoppa également. Cependant depuis 1993/94 une nouvelle augmentation de la population de lynx dans les Alpes suisses du nord-ouest a pu être observée, laquelle a relancé la controverse autour de l'animal.

Une deuxième réintroduction eut lieu en 1973 dans le sud-est des Alpes, dans les Dinarides slovènes (carte). Cette population s'étendit rapidement, non seulement vers la Croatie mais aussi vers le nord dans les Alpes slovènes. Quelques individus se dispersèrent vers l'Italie et l'Autriche. Les lynx purent être chassés en Slovénie cinq ans après leur réintroduction.

Une autre réintroduction fut conduite en Autriche. Le statut de cette population est cependant incertain. Deux autres réintroductions ont échoué dans le Parc national du Gran Paradiso (I) et en Engadine (CH). Une autre population de lynx dans le Trentin (I) provient soit d'individus émigrés à partir d'une des réintroductions citées, soit de lâchers illégaux. Les sites de réintroduction et l'étendue actuelle connue des lynx sont représentés sur la carte ci-dessus.

### Et ensuite?

L'étendue des lynx a stagné au cours des dix dernières années, alors que des habitats adaptés seraient disponibles dans les régions alpines encore non colonisées. Les résultats des différents pays montrent que les populations de Suisse et de Slovénie sont encore isolées et trop petites pour garantir une survie à long terme.

Actuellement nous avons encore de grosses difficultés pour évaluer le statut de chacune des populations. Les raisons en sont avant tout les limites des

méthodes : la recherche d'indicateurs de la présence du lynx n'a pas été condui-

te avec le même intensité dans toutes les régions. Il manque également des critères pour l'indice de confiance et l'interprétation des observations.

A court terme l'avenir des lynx dans les Alpes dépend de leur capacité à établir une pression de population suffisamment forte pour coloniser d'autres territoires. Cependant les lynx sont exposés dans les Alpes à une mortalité anthropogène non négligeable. Les accidents de circulation et la chasse illégale sont les causes de mortalité connues les plus importantes en Suisse.

L'incertitude quant à l'avenir du lynx dans diverses régions des Alpes fut à l'origine de l'initiative «Status and Conservation of the Alpine Lynx Population» – dénommée SCALP. Cette initiative reçoit le soutien de l'Office Fédéral pour l'Environnement, la Forêt et le Paysage (BUWAL, CH) et de la «Large Carnivore Initiative for Europe» (WWF International). Il s'agit d'un effort commun d'experts de tous les pays des Alpes en vue de l'établissement d'un plan transfronta-

lier pour la conservation à long terme des lynx dans les Alpes. Le SCALP a retiré des problèmes existants les étapes suivantes, nécessaires au

maintien du lynx dans les Alpes :

- $1. \ \ Suivi \ des \ populations \ r\'esiduelles \ existantes \ au \ moyen \ d'un \ monitoring \ standardis\'e \ ;$
- 2. Analyse de l'habitat, des corridors d'extension et des barrières ;
- 3. Formulation d'objectifs à caractère obligatoire pour les organismes gouvernementaux ;
- 4. Implication de la population locale ;
- 5. Suivi génétique des populations résiduelles ;
- 6. Planification et réalisation de réintroductions et transferts éventuels ;
- 7. Gestion : transition progressive de la protection totale vers l'exploitation (exemple de la Slovénie).

Ces étapes ne peuvent être conduites ni à l'échelle locale, ni à l'échelle nationale. Nous avons besoin d'une organisation internationale, qui permette une coopération avec les organismes gouvernementaux, les ONG, les scientifiques et la population locale.

A. Jobin Projet Coordonné de Recherche sur la Protection et la Gestion des Grands Prédateurs (KORA)-(CH) P. Molinari Univ.ersité de Padoue Projet Lynx Italie (1) R A Z D

# Carte schématique de la répartition actuelle des grands prédateurs dans l'Arc alpin

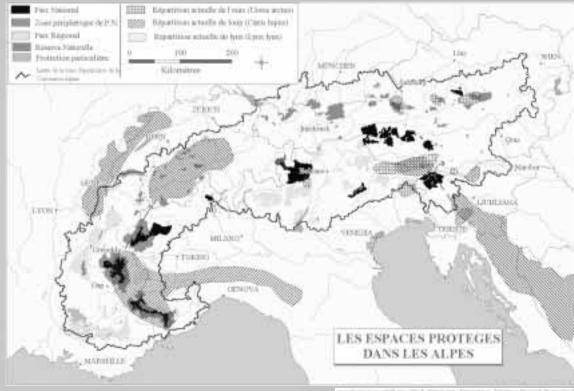
Carte : Sites de réintroduction (étoiles blanches) du

lynx ; répartition connue aujourd'hui (noir) et obser-

vations isolées (points noirs) dans les Alpes (en gris

clair) et les régions voisines. Les zones en gris foncé

représentent une présence supposée du lynx.



Selon les données de A. Jobin (lynx), L. Slotta-Bachmayr (loup), DG XI (ours). Pour une répartition plus précise du lynx se reporter à la carte de l'article de A. Jobin. on a settle per Ottoh Farmaner, Deventon - Hilbert Francis Description of Department of the State of S

# Les grands prédateurs en Slovénie - l'ours brun, le loup et le lynx

La Slovénie a de grands espaces forestiers reliés entre eux (la forêt couvre 54% de la superficie totale du pays). La forêt et la nature peu peuplées s'étendent du sud du pays aux montagnes de Gorski Kotar et Velebit situées en Croatie, pays limitrophe. La Slovénie du sud est le noyau central où vivent l'ours brun, le loup et le lynx. De là les populations se répandent dans les autres parties du pays, surtout à l'ouest et au centre. On compte en Slovénie près de 300 ours bruns, quelques dizaines de loups et environ 100 lynx. L'ours brun et le loup sont présents en Slovénie depuis toujours, tandis que le lynx a été exterminé à la fin du siècle dernier et s'est réinstallé en 1973 grâce à des animaux en provenance des Carpates, montagnes slovaques. Depuis 1993 ces trois animaux sauvages sont protégés par un statut spécial stipulant l'interdiction de les chasser bien que l'on puisse obtenir une permission exceptionnelle de la part du ministère compétent.

Depuis ces dernières années ces animaux sont menacés par la présence de l'homme au centre de leur espace vital : la construction de routes, le développement d'activités agricoles sur des lieux jusqu'alors inexploités, l'exploitation des ressources de la nature comme la cueillette des fruits. La présence des autoroutes en Slovénie empêche la liaison des populations animales entre elles et rend difficile leur extension entre les montagnes Dinariques en Croatie et les Alpes slovènes.

Les mesures les plus importantes pour la sauvegarde des animaux sauvages sont les suivantes. Tout d'abord l'etablissement de plusieurs parcs naturels, parmi eux deux parcs au centre de l'espace vital des grands animaux sauvages (le Parc régional Sneznik et celui de Kolpa – Kocevje). Puis, l'entretien des routes de migration et l'établissement des eco-ponts dans les endroits où ces routes étaient interrompues. Ensuite, les efforts pour la réhabilitation des relations entre les hommes et les animaux qui

demandera plus de tolérance de la part des habitants. Quatrième point, le payement régulier et immédiat des degâts causés par les bêtes sauvages. Enfin, la création de fonds qui le rendront possible. Et pour terminer, une coopération active avec la Croatie et une information reciproque quant à la protection de la nature.

Mladen Berginc Jana Vidic Secrétaire d'Etat Ministère de l'Environnement de la République Slovène (SI)



## **Projets LIFE**

REDATEURS

Un ensemble de projets LIFE concernant les grands prédateurs ont été lancés. Vous trouverez dans les tableaux suivants une synthèse de ces projets LIFE qui nous sont connus.

Espèce concernée Pays bénéficiaire		Loup (Canis lupus)		
		France (Région PACA et Rhône Alpes)	<b>France</b> (Région PACA et Rhône Alpes)	
Organism	e bénéficiaire	Min. A. du T. et de l'environnement	Min. A. du T. et de l'environnement	
Contact		J.J. Lafitte	O. Robinet / J.J. Lafitte	
Période	V.	Du 01/01/1997 au 01/07/2000	Du 01/07/1999 au 01/04/2003	
Budget	Contribution Life	625.048,2 (50%)	1.134.525,59 (50%)	
(en Euros)	Total	1.250.096,4	2.836.466,42	
Description du projet		Le loup est réapparu en France en 1992 en provenance de l'Italie.  Son retour dans ces régions pose des problèmes notamment à cause des cas de prédation sur le cheptel ovin. Le but du projet dans le long terme est d'assurer le retour du loup sur le territoirefrançais et son acceptation sociale.  Dans un premier temps, l'espèce est étudiée aussi pour son évolution (Réseau loup).  Ce projet permet la mise en œuvre d'une série de mesures destinées à favoriser le retour du loup dans les Alpes françaises et à assurer une meilleure cohabitation avec les animaux domestiques.	Les objectifs du programme LIFE sont : - principalement de promouvoir et de mettre en place des mesures d'aides à la protection des troupeaux, d'assurer leur suivi et d'effectuer un bilan de leur efficacité, - d'assurer le suivi et la compensation des dommages aux cheptels - de poursuivre l'étude de la population de loups déjà installée dans les Alpes-Maritimes et de suivre l'évolution de l'aire de répartition du loup en France, - de developper l'information sur le loup et la prévention de ses dommages.	

Espèce concernée	Ours brun (Ursus arctos)		
Pays bénéficiaire	<b>Autriche</b> (Région de Kärnten, Niederösterreich, Oberösterreich, Steiermark)	<b>Italie</b> (Région des Abruzzes et du Frioul)	
Organisme bénéficiaire	WWF Autriche	Ministère de l'agriculture et de la forêt	
Contact	N. Gerstl	M. Panella	
Période	Du 01/01/1997 au 01/07/2000	Du 01/09/1992 au 01/07/1997	
Budget Contribution Life (en Euros) Total	687.000 (75%) 916.000	451.000 (74,96%) 601.667	
Description du projet	Le principal objectif de ce projet est de protéger et préserver l'ours autrichien à long terme et de permettre le développement d'une population viable d'une cinquantaine d'individus. Cela passe par plusieurs mesures dont la protection des habitats, la compensation des dommages, L'ours brun fait partie des espèces prioritaires listées dans la directive 92/43/EEC. La population actuelle est estimée a une trentaine d'individus.	Ce projet concerne l'ours, le loup et le chamois des Abruzzes.Un petit noyau d'ours brun est présent dans les Alpes à partir desquelles une recolonisation natu- relle s'effectue. Un système d'indemnisation est mis en place afin de compenser les pertes occasionnées par les prédations. Le système d'alimentation naturelle de l'ours est favorisé afin de le maintenir éloigné des zones agricoles.	

 $Information\ tir\'ees\ du\ site\ Internet\ de\ l'Europe\ (http://europa.eu.int/comm/life/envir/index.htm)\ -\ R\'eseau\ Alpin.$ 

# "Large Carnivore Initiative for Europe" (LCIE)

OBJECTIF: "Maintenir et restaurer, en coexistence avec les communautés humaines, des populations viables de grands carnivores en tant que partie intégrante des écosystèmes et des paysages à travers l'Europe."

L'Europe offrait autrefois un large éventail d'habitats naturels à ses différentes espèces de grands carnivores. Aujourd'hui cependant les populations résiduelles d'ours bruns sont dangereusement restreintes et fragmentées en Europe du Sud, Centrale et de l'Ouest. Le lynx ibérique a été récemment classé par l'UICN comme l'espèce féline la plus menacée au monde. Les populations de loups sont soumises à une intense pression anthropique sur la quasi-totalité de leur territoire. Le lynx eurasien a disparu de la majeure partie de l'Europe et même si la population de gloutons de Finlande-Scandinavie semble s'être stabilisée depuis l'attribution du statut d'espèce protégée, la chasse illégale reste une menace constante. Au même moment, dans certaines régions d'Europe les loups et les ours commencent à retourner vers certaines parties de leur ancien territoire où ils avaient été exterminés.

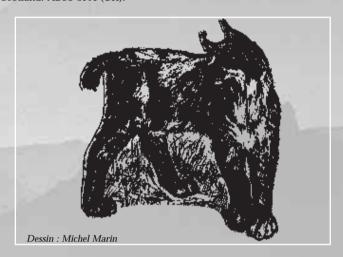
La protection des grands prédateurs est une question complexe, et elle offre de multiples bénéfices pour les écosystèmes naturels. L'avenir des grands carnivores d'Europe dépend en premier lieu de la coopération transfrontalière entre les Etats. Pourtant, bien que la conservation des grands prédateurs soit un thème de portée internationale le succès repose sur le soutien des populations locales. De ce fait il est important de gérer leur interaction avec les activités humaines au niveau local. Le défi de la conservation des grands carnivores est complexe et doit impliquer un large éventail de groupements d'intérêts comprenant les gestionnaires du territoire, les communautés locales, les gouvernements, la communauté scientifique et les ONG.

En réponse à ce défi, le WWF (Fond Mondial pour la Nature), en collaboration avec des organisations partenaires et des experts de 17 pays européens, a lancé en juin 1995 une Initiative pour les grands carnivores en Europe (LCIE). Actuellement plus de 36 partenaires issus de 25 pays y participent et le nombre d'organisations et d'individus intéressés conti-

nue à augmenter rapidement. L'objectif de cette Initiative est de soutenir et développer les activités ou projets existants à travers le continent, d'éviter la duplication des efforts et de faire l'usage le plus efficace possible des ressources disponibles.

La LCIE participe très activement au travail de conservation dans les Alpes. Elle est impliquée à travers ses organisations partenaires dans un certain nombre de projets LIFE financés par l'Union Européenne en Autriche, France et Italie. Ces travaux se concentrent principalement (mais non exclusivement) sur le recensement et le suivi de la population de carnivores, la sensibilisation du public, la recherche à dimension humaine et la prévention des dégâts.

William Pratesi Urquhart Coordinateur LCIE Craigston, Turriff, Aberdeenshire Scotland. AB53 5PX (UK).



# Retour du loup dans le Piémont : ce qu'en pensent les habitants ...

### Enquête des parcs

Les services des parcs de la Région Piémont a lancé un projet d'études concernant le retour naturel du loup sur l'arc alpin occidental.

Les programmes visaient à connaître l'opinion des populations locales, des chasseurs et des éleveurs des zones concernées. On a donc confié à la société Datamedia de Milan une première tranche de l'enquête " démoscopique " relative au retour du prédateur. Mille interviews téléphoniques ont été effectuées dans les communes comprises dans les Communautés de Montagne intéressées par le phénomène. Une première élaboration des données a fourni des informations utiles qui permettront de mieux quantifier les initiatives d'information sur le territoire.

Dans un premier temps, il convient de souligner que le " niveau de connaissance ' bon : en effet, 70% des personnes interrogées savent que les loups sont de retour dans le Piémont. C'est la variable " profession " qui pèse le plus sur cette donnée. Mais la diffusion de cette connaissance n'est pas " homogène sur l'ensemble du territoire : elle est plus importante (touchant la quasi totalité, ou du moins plus de 80% de la population) dans les communautés de montagne telles que la Val Pellice, les Vallées Chisone et Germanasca et la Vallée Gesso : elle est bien inférieure dans les autres espaces comme les Vallées du Pô et Bronda, la Val Chiusella, la Val Sangone, atteignant le pourcentage minimum dans la vallée Orco et Soana (25,7%).

On a demandé aux personnes informées,

" quels ont été les moyens " qui leur ont permis de recevoir les informations : on trouve en tête tout ce qui est relatif aux journaux (56,6%) alors qu'un non moins important 20% a reçu les informations par la Région, les parcs et autres organismes publiques. Il est important de noter que plus de 80% des personnes interrogées savent que le loup est un animal protégé.

L'enquête a ensuite porté sur la " perception, l'image et les sentiments ". Pour les hommes et les jeunes, le loup est un animal considéré, de façon injuste, dangereux pour l'homme alors que parmi les femmes et les personnes âgées perdure une image plus traditionnelle qui fait de lui un animal dangereux et agres-

Bien que l'image dominante soit, tout compte fait positive, puisqu'elle représente le loup comme un animal rusé, intelligent et fascinant, toutefois les sentiments qu'il suscite ont également une connotation négative. En effet, plus de 47% des personnes interrogées ont déclaré qu'elles éprouvaient des sentiments tels que la peur et la crainte.

Le rapport entre les citoyens et le territoire, en présence des loups : plus de 40% des personnes interrogées déclarent que la présence de loups représente un danger pour les élevages et 27% pensent qu'il s'agit là d'un motif d'inquiétude pour la population. Toutefois, il est important de noter le pourcentage de personnes qui considèrent la présence de loups comme un bon indice de qualité environnementale (25%) et qui voient en lui un équili-

breur écologique (20%).

Même dans ce cas, la perception varie selon les différentes zones : l'inquiétude concernant les élevages est plus diffuse dans la Vallée Maira (59,5%), la Val Pellice (57,4%), dans la Vallée de la Stura (56,3%), alors qu'elle est bien moindre dans la Haute Vallée de Suse (22,4%) et dans la Val Sangone (29,3%). Les dangers pour la population sont considérés plus importants dans la Vallée Maira (qui se profile comme étant l'espace où sont répandus à la fois, les plus grandes craintes et les visions les plus négatives du phénomène) et dans la Vallée Orco et Soana, alors qu'il est considéré comme un bon indice de qualité environnementale surtout dans la Haute Vallée de Suse et dans la Val Chiusella. Pour ce qui est des professions, signalons que la perception est plus négative parmi les gens qui ne travaillent pas (femmes au foyer, retraités). En résumé, un peu plus de la moitié des personnes interrogées (51,6%) apprécie la présence du loup sur le territoire piémontais. Les espaces qui voient le plus grand nombre de jugements positifs sont la Haute Vallée de Suse (67,4%), la Val Chiusella et la Val Sangone, alors que la Vallée Maira apparaît

Pour ce qui est des éventuelles influences du phénomène loups sur le flux touristique : l'opinion dominante renforce l'idée que la présence de loups ne constitue pas une ressource touristique (60%) ; toutefois le pour-

comme étant la zone où les craintes et les

doutes sont plus nombreux avec un

" record " d'avis négatifs de 73%.

centage de personnes qui perçoivent cette présence comme un dommage est faible.

En conclusion : les loups ne constituent ni une attraction ni un obstacle. Ce sont principalement les femmes, les personnes âgées et les agriculteurs qui le craignent et qui souhaitent des mesures telles que la clôture d'habitations et des mesures personnalisées de défense. Toutefois, il en ressort une volonté de protéger aussi les loups.

La quasi totalité des personnes interrogées (90%) n'a jamais rencontré de loups dans la zone, seulement un peu plus de 5% de ces personnes l'ont personnellement rencontré et pour finir des parents et amis des 5% restants l'ont vu (et il s'agit là d'un fait " anormal " et surprenant, si l'on considère les estimations de présence numérique très faible).

Les espaces dans lesquels les " approches " ont été les plus fréquentes sont la Vallée de la Stura (12,5%) et les Vallées de Chisone et Germanasca (13,6%).

Cet automne, l'enquête se poursuivra auprès des chasseurs et des éleveurs. Pour l'instant, on peut dire que la " peur du méchant loup a du mal à disparaître et il faudra énormément travailler dans ce sens afin de permettre à la faible présence actuelle de se consolider.

Gianni Roscolo Regione Piemonte (I)

## Avocat d'ours, qu'est-ce-que c'est?

De 1990 à 1994, les spécialistes de l'ours en Autriche étaient comme partout «des chercheurs sur l'ours tout à fait normaux». Quand en 1994 les dégâts s'intensifièrent dans certaines parties de l'Autriche, et que, soutenue par des journaux cherchant à combler le creux médiatique de l'été, se développa une véritable hystérie envers les ours à problème, il fallut faire appel à un terme accrocheur. Et c'est ainsi que naquit l'expression «avocat d'ours». Elle désigne une personne bien au courant de la situation de l'ours dans sa région et des questions scientifiques en général, qui se met à la disposition de la population en cas de dégâts, observations, questions etc. Lors de conflits entre l'ours et l'homme cette personne est l'avocat des intérêts des deux parties ; elle se pose en médiateur, écoute en pratique l'expression de la colère de personnes concernées (par ex. par des dégâts) et contribue ainsi considérablement à calmer la situation. Au fil des années il s'est avéré très important qu'il s'agisse d'un interlocuteur bien identifié et non constamment de nouveaux collaborateurs (de fait «anonymes») d'une institution.

Une brève énumération des domaines d'activité :

- Actions d'information (présentations dans les jardins d'enfants, les écoles, devant des représentants de divers intérêts etc., contributions dans les médias grand public ou spécialisés, articles de vulgarisation
- Suivi (recherche scientifique d'accompagnement)
- Expertise des dégâts et prise de position envers les assurances
- Réalisation de publications scientifiques
- Participation à des congrès scientifiques
- Collaboration aux plans de gestion, aux troupes d'intervention etc.
- Mesures de gestion (effarouchement, capture et pose d'émetteurs)
- Suivi des ours équipés d'émetteurs
- Traitement des données (informatique).

Toute personne amenée à jouer le rôle de médiateur entre les «utilisateurs traditionnels de l'espace» et les intérêts de la protection des espèces et de la nature devra apprendre à ses dépends comme il est facile de se retrouver pris entre deux feux. Dans une telle situation, mieux vaut avoir la peau aussi dure que l'ours dont on se fait l'avocat...

Bernhard Gutleb WWF Autriche (A)

# Sur les pas de l'ours ...

L'objectif des initiatives de Mountain Wilderness est de sensibiliser le monde des alpinistes et des randonneurs à la conservation des caractéristiques d'un état naturel primaire ou secondaire représentées dans de nombreuses zones de montagnes des Alpes centre-orientales. Le retour de l'ours et d'autres grands prédateurs représente le symbole le plus important de la récupération de l'état naturel dans ce secteur alpin. Par conséquent développer des initiatives correctes de communication favorisant la connaissance du sujet et ce afin de discuter de la gestion future de ces zones alpines est l'objectif prioritaire, dans les milieux respectifs de compétence. L'idée proposée par Mountain Wilderness consiste à développer des initiatives applicables avec peu de moyens humains et matériels, pour les territoires concernés, mais pouvant déboucher sur des résultats intéressants et significatifs, en particulier pour ce qui est de la vision générale du phénomène en cours. En 1997, grâce à l'implication d'une dizaine d'associés, un stage itinérant d'une semaine a pu se dérouler. Il permettait de connaître les différentes zones touchées par la présence de l'ours dans la région de Tarvisio, en Autriche et dans les Dolomites du Brenta, première préparation au long itinéraire de recherche de l'année suivante. Vendredi 25 septembre 1998, après 38 jours, s'est conclu à Capo di Ponte, dans le Val Camonica le long voyage "Sur les traces de l'ours " organisé par Mountain Wilderness Italia et guidé par Stefano Mayr. Cette initiative a permis de prouver, pour la première fois grâce au passage de l'ours et à une marche de 800 kilomètres. qu'une recolonisation naturelle de l'Italie nordorientale était effectivement possible par des ours provenant de populations croato-slovènes. En traversant une grande variété d'habitats et de biotopes comme ceux observés en passant de la Croatie aux Alpes Rhétiques et ce grâce aux rythmes lents engendrés par un voyage à pieds. Il nous a été possible de constater par nousmêmes que l'environnement caractéristique des régions parcourues se prête de façon plus ou moins favorable au retour de l'ours et de nombreuses autres espèces. L'ours, en tant que symbole d'un retour dans des conditions de grand état naturel, est un indicateur efficace de l'état écologique favorable de vastes zones alpines. Son retour doit être compris par l'homme

moderne comme un défi à recueillir en termes de garantie de tranquillité pour les zones dans lesquelles l'espèce se déplace, constituant ainsi une sorte de banque des ressources naturelles à conserver pour le futur. L'engagement de Mountain Wilderness Italia consiste justement à signaler le problème aux administrations publiques et aux organismes intéressés afin de chercher à implanter l'enracinement culturel de ce processus.

L'itinéraire suivi lors du voyage a été choisi en s'inspirant d'une des notes relatives à la direction des déplacements vers le nord-ouest des ours appartenant aux grandes populations sloveno-croates

En 1999, il est prévu de traverser à pied la chaîne des Karavanches, au départ de Tarvisio (I), à la frontière entre la Slovénie et l'Italie, et la chaîne des Pohorie, pour atteindre Maribor

Le long de ces montagnes, les grands prédateurs transitent de la Slovénie à l'Autriche.

Stefano Mayr Mountain Wilderness (I)

# **Bibliographie**

- Rapport de mission interministérielle sur la cohabitation entre l'élevage et le loup. P.
- Bracque, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 02/1999.
   Mission "Loup et pastoralisme "en Savoie, Premiers éléments pour une stratégie adaptée aux alpages de Savoie, 03/1999.
- Final Draft Action Plan for the Conservation of Wolves in Europe. Compiled by L.Boitani, LCIE, Conseil de l'Europe, 01/1999, 77 pp.
- Le loup (Canis lupus) par F. de Beaufort, 1987. Le retour du loup. Rapport BRAQUE, 03/1999.
- Statut et conservation du loup (Canis lupus) dans les Etats membres du Conseil de
- Europe, M. Delibes, 1990.
   Wolf legal protection useless without management plan in Croatia, D. Huber, International Wolf 9, 1999.
- Wolves in Europe Status and perspectives, C. Promberger & W. Schröder, Proceedings of the workshop. Oberammergau, 1992, 136 pp.

- Auf den Spuren der Bären, H. Lozza, Parc Naziunal Svizzer, 48 pp.
- Final Draft Action Plan for Conservation of the Brown Bear in Europe. JE. Swenson and all, LCIE, Conseil de l'Europe, janvier 1999, 79 pp.
   La conservation de l'ours brun dans l'Union Européenne, actions cofinancées par
- LIFE-Nature, DG XI, 1997.

### Lynx lynx

- Final Draft Action Plan for Conservation of the Eurasian Lynx in Europe. U.Breitenmoser and all, LCIE, Conseil de l'Europe, 01/1999.
  - Encyclopédie des carnivores de France, Le Lynx boréal, P. Stahl & JM. Vandel,
- Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 1998, 65 pp.
- La lince eurasiatica in Trentino, B. Ragni, 1998, 152 pp.
- Conservation for damage caused by bears and wolves in the european Union. Experiences from LIFE-Nature projects, M. Fourli, DG XI, Luxembourg 1999, ISBN

## **Conclusions du colloque Bouquetin au PN Suisse**

Les gestionnaires des espaces protégés alpins proposent d'établir un programme transalpin pour l'observation des bouquetins afin d'obtenir des données comparables quant :

- à l'évolution des populations
- à la structure des populations
- à la présence de différentes maladies (gale, kérato-conjonctivite, piétin...)

Pour cela, les données existantes doivent être intégrées et un protocole commun pour l'interprétation des données doit être établi.

- Données existantes : Les populations de bouquetins à l'intérieur ou à l'extérieur des espaces protégés alpins font actuellement l'objet de nombreux comptages réalisés régulièrement. De nombreuses données existent comme par exemple celles du groupe "Stambecchi Europa". Continuer les comptages sans la participation de ce groupe ne semble donc pas logique. A cela s'ajoute le fait qu'en Suisse une législation précise existe quant au comptage des bouquetins par les chasseurs.
- Démarche possible : Vu que les bouquetins ne couvrent pas des surfaces entières comme les chamois mais sont regroupés par colonies, un comptage sur des espaces test (échantillonnage) ne semble pas pertinent. Nous proposons donc de procéder par un comptage des colonies comme déjà dans le passé. Ces comptages permettent aussi une différenciation des animaux selon les catégories : chevreaux, éterlous, mâles et femelles

Une divergence existe cependant pour la période de comptage. Selon la situation topographique et l'accessibilité des différentes zones, le comptage se fait pendant l'hiver quand les animaux sont relativement sédentaires et donc faciles à repérer ou au printemps après la mise bas. Les données de ces comptages ne sont pas directement compatibles car cela dépend si la mortalité hivernale des chevreaux est incluse ou non.

Compte tenu de ces constats, la démarche suivante est proposée :

- Les comptages devraient être réalisés selon la méthode classique dans les différentes zones.
- La méthode de délimitation des zones de comptage et les méthodes de comptage devraient être explicitées (p.e. grâce à un questionnaire), afin de pouvoir vérifier la comparabilité des données. Pour chaque donnée, il faut, en plus du nombre des animaux et de leur répartition selon les sexes et les âges, préciser si le comptage a eu lieu en hiver ou au printemps. Les données devraient être centralisées et un contact devrait être pris avec le groupe "Stambecchi Europa" afin d'étudier ensemble

Leopold Slotta-Bachmayr Zoo Hellbrunn de Salzbourg (A)

l'intégration des données déjà existantes.



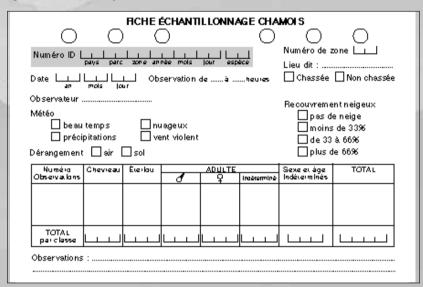
## Chamois: 1er protocole commun d'observation

La fiche d'échantillonnage chamois, élaborée par les parcs du Triglav, des Hohe Tauern et des Ecrins a été testée en septembre dernier par ces trois parcs, les résultats sont en cours de dépouillement et d'interprétation. Les fiches d'échantillonnage connaissent un codage commun et ont été traduites dans les quatre langues alpines. Ce système permet pour la première fois une comparaison basée sur des données prélevées dans de mêmes conditions (protocole commun d'observation) et dans le même but. Cette méthode harmonisée illustre un des principaux objectifs du Réseau Alpin – contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles par une meilleure connaissance de l'efficacité de différentes méthodes de gestion : quel type de gestion, quelles mesures améliorent la gestion du potentiel biogénétique de nos espaces protégés ?

Afin de répondre, au moins partiellement à cette question, les résultats des échantillonnages communs sont utilisés pour évaluer les données suivantes :

- Taux de reproduction en % (nombre total d'individus / nombre de chevreaux)
- Taux de fécondité en % (nombre de chevreaux / nombre de femelles)
- Taux d'accroissement en % (nombre total d'individus / éterlous)
- Sex-ratio par espace protégé ou par secteur étudié

Les gestionnaires souhaitant participer à cette démarche sont les bienvenus. Renseignements au Réseau Alpin.



# La flore alpine, une préoccupation du Réseau Alpin des Espaces Protégés

Avec plus de 5000 plantes vasculaires, représentant environ 43% de la flore européenne (Ozenda, 1985), et quelques 350 espèces endémiques (Pawlowski, 1970), la chaîne alpine constitue l'un des centres de diversité floristique et d'endémisme les plus importants d'Europe. Les habitats et les écosystèmes qui y sont liés subissent toutefois depuis les dernières décennies des pressions croissantes et conjuguées liées à l'urbanisation, aux activités récréatives, voies de circulation, et installations hydroélectriques. Non moins critiques sont les menaces liées à la déprise agricole qui entraîne la disparition de nombreux systèmes autrefois exploités de façon extensive, tels que les prairies de fauche d'altitude, propices à une flore variée. De même, les changements climatiques se font de plus en plus perceptibles sur la flore et la végétation.

Ce n'est pas sans raison que le droit international et européen a tenté d'intégrer cet état de fait :

- parmi les habitats listés en annexe 1 de la Directive Habitats, près de 25% se trouvent exclusivement en région de montagne (et bon nombre dans les Alpes)
- parmi les espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats, 35 se rencontrent dans la région biogéographique alpine (au sens strict) telle que définie dans ladite directive
- parmi les espèces de flore inscrites en annexe 1 de la Convention de Berne, une vingtaine d'es-

pèces additionnelles aux 35 précédentes se trouvent en région alpine, soit quelques 55.

Comment inventorier et cartographier la flore ? A quelle échelle ? Sur quelles espèces concentrer les priorités d'action ? Comment en assurer un "statut de conservation favorable" ? Quels protocoles de suivi ? Comment profiter de l'expérience réussie ou des leçons des uns et des autres en matière de conservation in situ et ex situ ? Comment, au-delà de leur territoire de compétence, les espaces protégés alpins peuvent-ils participer à la connaissance et la conservation de la flore alpine hors zone protégée ?

Ce sont autant de questions qui ont été discutées à l'occasion du colloque international sur la flore alpine, organisé les 29-30 juin à Gap, par le Réseau Alpin des Espaces Protégés. Un point marquant de cette première rencontre était le besoin ressenti par tous d'échanges sur des aspects très concrets de la gestion des espèces, ainsi que d'un partage du "travail" entre les gestionnaires: le PN des Ecrins pourrait être pilote des activités menées dans toutes les Alpes sur le Chardon bleu, tel autre espace protégé sur telle autre espèce etc... En ce sens, le Réseau Alpin aurait un rôle très spécifique à jouer à l'avenir pour faciliter et stimuler ces échanges.

L'importance de la "nature ordinaire" n'a pas été oubliée lors de ce séminaire, notamment avec les travaux présentés par le CEMAGREF de













Grenoble. Cependant, les participants se sont accordés à concentrer prioritairement leurs efforts sur les espèces des annexes 2 et 4 de la Directive Habitats, ainsi que les espèces de l'annexe 1 de la Convention de Berne.

Pour une représentante d'une organisation européenne en charge du Europe - tâche ô combien ardue - sign X ... pectives encourageantes d'actions et de la pective de la p transfrontalières, coordonnées et

bien ciblées sur la flore, à l'intérieur de l'unité géographique alpine. Une fois réellement initiée dans la pratique, une telle démarche mériterait à être connue d'autres réseaux, qui, à leur tour, pourraient offrir l'occasion d'autres échanges. C'est notamment le cas avec le réseau européen Planta Europa.

Dominique Richard Centre Thématique Européen sur la Conservation de la Nature (Agence Européenne de l'Environnement



Le Réseau Alpin des Espaces Protégés a organisé les 7 et 8 septembre 1999, dans le Parc naturel régional du Vercors et avec sa collaboration, un premier colloque sur le thème des alpages et le maintien des activités pastorales.

Les points abordés concernaient notamment la question de la compatibilité entre l'activité pastorale et la promotion touristique sur les alpages ; la contribution de l'activité pastorale au maintien de la biodiversité et les possibilités de valorisation des alpages comme patrimoine culturel de nos montagnes.

Des exemples d'aménagement réalisés sur les alpages pour leur meilleure exploitation et de mise en place de mesures agri-environnementales afin d'assurer le maintien de la biodiversité ont été exposés par les différents intervenants. L'excursion sur les Hauts Plateaux du Vercors a permis de voir comment pouvaient être gérés des conflits d'usages existants en milieu pastoral d'altitude (tourisme, protection des habitats, ponte, prédateurs...).

La participation active de 50 gestionnaires et spécialistes de la gestion des alpages de nombreux parcs et de l'Association Française du Pastoralisme a permis de confronter différentes démarches menées dans les pays alpins, d'analyser les problèmes de gestion et l'efficacité des mesures prises pour arriver aux objectifs cités cidessus.

La constitution d'un groupe de travail " Gestion des alpages " a été proposée par les participants du colloque. Les thèmes à développer au sein de ce groupe ont été définis et porteront sur les mesures agri-environnementales, le maintien et le développement de l'activité pastorale, l'élaboration de nouveaux concepts de commercialisation des produits (label, marketing direct) et la gestion des conflits (usages, prédateurs, maladies). Un relevé de décision plus détaillé est disponible au Réseau Alpin.

Ce nouveau groupe de travail sera en contact avec les groupe déjà existants tel que le Tourisme, les Habitats ou même celui travaillant sur le Retour

des grands prédateurs.

Réseau Alpin des Espaces Protégés



# Atelier de travail " Habitats " en Principauté du Liechtenstein

Un 1er atelier de travail sur le thème des habitats et du Réseau NATURA 2000 a eu lieu au Liechtenstein en coopération avec le Service liechtensteinois pour l'Environnement et avec la participation de la CIPRA-Internationale. Cet atelier avait pour objectif de faire un tour d'horizon sur l'implication des espaces protégés alpins dans la mise en place du réseau NATURA 2000 et d'étudier les possibilités de coopération en matière d'habitats alpins prioritaires particulièrement sensibles sur le plan de leur gestion.

Un échange plus intense quant aux méthodes de gestion de ces habitats (notamment ceux inscrits dans l'annexe 1 de la Directive Habitat) et quant à une cartographie harmonisée des types d'écosystèmes a été proposé par différents participants. La possibilité de monter des programmes LIFE entre plusieurs espaces protégés semble également se profiler pour la première fois au sein du Réseau Alpin. Cette possibilité concerne notamment les

espèces faisant déjà l'objet d'un groupe de travail au sein du Réseau (groupe flore alpine, grands prédateurs ...). Un groupe de travail "Habitats alpins " se rencontrera dorénavant chaque année à l'instar des autres groupes existants au sein du Réseau Alpin.

Un certain nombre de travaux préliminaires, sont cependant indispensables afin de rendre opérationnel ce groupe

- Définis les types d'habitats prioritaires pour chaque espace protégé et, le cas échéant, une liste de documents concernant des recommandations de gestion de ces habitats (un échange entre collègues gestionnaires est envisagé à terme).
- -Faire la liste des projets LIFE en cours ou achevés concernant chaque espace protégé.
- -Faire la liste des projets autres que LIFE concernant la Directive Habitat dans chaque espace protégé.
- -Regrouper les informations portant sur les systèmes cartographiques utilisés et notamment par rapport à la gestion des habitats (SIG, cartographie automatique).

Tout gestionnaire intéressé par cette démarche est invité à informer le Réseau Alpin par rapport à ces 4 points afin de contribuer à une plus grande transparence des projets et actions de gestion des habitats alpins sensibles.

Réseau Alpin des Espaces Protégés

# Photos aériennes et sites NATURA 2000

Le Parc national de Berchtesgaden développe depuis 1984 un système d'information géographique. La banque de données fondamentale consiste dans des types de biotopes et d'utilisation des sols définis à l'aide de photos aériennes infrarouges couleurs à une échelle 1: 100 000. A ces unités cartographiques ont été associés les habitats définis par l'Union Européenne. De cette façon les habitats pour le futur réseau NATURA 2000 pouvaient être précisés conformément aux surfaces réelles à une échelle 1 · 10 000

Les types de biotopes et d'utilisation des sols constituent également la base de données

essentielle pour l'établissement du plan de gestion et pour la modélisation de la répartition des espèces faunistiques et floristiques. Actuellement les unités cartographiques pour l'interprétation des photos aériennes infrarouges couleurs sont en cours d'élargissement et en phase de vérification dans des sites test

sélectionnés à cette fin avec les parcs nationaux des Hohe Tauern et de la Suisse. D'autres parcs intéresses par cette démarche sont priés de contacter le Réseau Alpin.

Helmut Franz Parc national de Berchtesgaden (D)

# 2<sup>èmes</sup> Rencontres du Pôle Montagne Europe en Norvège

Le "Pôle Montagne Europe" issu de la coopération entre le Réseau Alpin des Espaces Protégés (Parc national des Ecrins) et EUROSI-TE a été organisée cette année en collaboration avec le Parc national de Jotunheimen en Norvège. Le thème abordé lors de ces journées de séminaire était le "Maintien de la biodiversité dans les espaces d'altitude - comment différents intérêts peuvent coopérer pour maintenir la biodi-

Les ateliers de travail du Pôle Montagne sont articulés autour d'échanges d'expériences et de questions très techniques de gestion auxquelles sont confrontés les espaces protégés. L'objectif de cet atelier était de présenter de nouvelles approches et solutions en matière de coopération entre différents acteurs locaux. L'implication de la population dans la gestion du parc avec, comme objectif, de maintenir une population active sensibilisée aux enjeux naturels et culturels de l'espace concerné est un des défis de l'approche du Parc national de Jotunheimen.

Des mesures de suivi à long terme des paysages naturels et culturels combinées aux interventions du parc visant à garantir une activité pastorale

pérenne et le développement d'un tourisme nature font partie de cette stratégie à long terme du parc. Les expériences des autres gestionnaires venus de 8 pays européens ont permis des échanges importants en la matière et ont donné de nouvelles idées quant aux approches appliquées dans chacun de leur espace protégé. Les rencontres ont également permis d'évaluer l'efficacité de ces mesures par rapport aux résultats obtenus dans d'autres pays. Les rencontres 2000 auront probablement lieu en France ou en Espagne.

Réseau Alpin des Espaces Protégés



# **Quatrième atelier de Travail «rapaces»**dans le Parc national des Hohe Tauern – Salzbourg

Le groupe de travail " rapaces " s'est donné rendez-vous les 13, 14 et 15 octobre dans le Parc national des Hohe Tauern afin d'échanger informations et résultats relatifs aux observations des populations alpines d'aigles royaux, de gypaètes barbus et de vautours fauves.

Après une présentation de la situation actuelle, les spécialistes venus de tous les pays alpins se sont essentiellement préoccupés des

mesures de protection contre le dérangement des individus des trois espèces. Les participants se sont mis d'accord sur la nécessité de renforcer les actions en matière de sensibilisation de la population et des personnes susceptibles de déranger ces rapaces par leurs activités ou passions.



Séance d'observation dans la vallée de Krumltal (A) premier Photo : Réseau Alpin

Dans un premier temps la stratégie des

espaces protégés sera de réaliser des produits communs de sensibilisation. Dans ce but, une fiche d'information contre le dérangement des rapaces a été proposée par le Réseau Alpin en concertation avec des spécialistes alpins. Elle a trouvé un bon accueil et sera la base du document définitif en cours d'élaboration. Ce projet devrait être porté par un bon nombre d'espaces protégés. Ce sera le premier produit transalpin commun de sensibilisation visant la protection d'espèces ne connaissant pas de frontières.

Autre grand thème traité lors de l'atelier : le suivi des espèces. Actuellement, faute de méthodes communes, le suivi souffre de difficultés en matière d'échanges et de retour de l'information à l'observateur d'où les problèmes rencontrés pour comparer les résultats d'observation sur le plan international. Les gestionnaires et spécialistes se sont donc accordés pour une meilleure harmonisation

des méthodes. Le Parc national de Berchtesgaden se chargera du monitoring de l'aigle royal pour les Alpes toutes entières. A cette fin une fiche commune de renseignements proposée par David Jenny (CH), Christian Couloumy (F) et Stefan Kluth (D) a été élaborée et sera transmise aux espaces protégés alpins et aux organismes travaillant sur l'aigle royal. Elle devra permettre de regrouper une part importante d'informations et d'observations sur l'espèce - le retour de l'in-

formation à tous les observateurs étant garanti.

Le monitoring du gypaète barbu sera assuré par le Parc national des Hohe Tauern en coopération avec la Fondation pour la protection du gypaète barbu (FCBV) et les spécialistes de la question : Richard Zink (A), Antoine Rouillon (F), Paolo Fasce (I), Laura Martinelli (I) et

David Jenny (CH). Des propositions de fiches d'observation harmonisées et traduites en toute langue alpine ont été présentées lors de l'atelier.

A l'issue de cette rencontre, des groupes de pilotage internationaux ont été constitués afin de mener à bien les deux grands projets : sensibilisation des usagers de la montagne et monitoring des populations d'aigles royaux et de gypaètes barbus. Le vautour fauve fera désormais également parti des ateliers rapaces du Réseau Alpin, un groupe d'experts alpins s'étant constitué afin de renforcer le suivi de cette espèce dans et en dehors des espaces protégés. Nous souhaitons bonne chance à cette coopération internationale concrète de conservation et d'observation scientifique des populations de grands rapaces.

Réseau Alpin des Espaces Protégés

# Réunion du groupe de suivi national français

Le 26 novembre dernier s'est réuni le groupe de suivi national français du Réseau Alpin dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges pour tirer le bilan 1999 des actions du Réseau Alpin et pour proposer des pistes de travail pour l'année 2000. Ces propositions constitueront, avec les propositions des autres pays alpins la base de discussion pour le Comité de Pilotage International du Réseau Alpin qui se réunira en février 2000 probablement en Suisse. Ce comité international fixe les grandes lignes de travail du Réseau et définit le programme annuel précis. Si vous avez des souhaits ou propositions concrètes nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe de coordination du Réseau Alpin.

# Projet : Recherche et espaces protégés

Le Réseau Alpin collabore avec l'Académie Suisse des Sciences Naturelles et ProClim (CH) à la mise en place d'une base de données regroupant les différentes études et recherches des espaces protégés montagnards d'Europe. Grâce à un sondage, un grand nombre de thèmes prioritaires ont pu être recensés. Ces informations insérées sur le serveur de ProClim peuvent ainsi être consultées par chacun des gestionnaires et chercheurs intéressés. De nombreux espaces travaillant sur des projets ne sont pas toujours très informés des projets similaires menés par leurs collègues étrangers. Connaître davantage les études et projets menés dans les parcs et réserves naturelles des régions montagnardes d'Europe permettra de favoriser l'échange d'informations et d'expériences. Ces échanges permettront éventuellement de trouver des voies communes de financements européens ou internationaux. Conscients de l'intérêt qu'un tel échange de données peut avoir, de nombreux partenaires de toute l'Europe ont envoyé les informations concernant leurs projets prioritaires d'étude et de recherches. Un bon nombre de projets sont donc d'ores et déjà consultables sous : http://www.proclimdata.unibe.ch/homepage.html

Nous vous invitons à consulter ce site internet et éventuellement à renvoyer le questionnaire afin d'intégrer sur cette base les informations concernant vos projets. Merci.

Réseau Alpin des Espaces Protégés

# Déjà 3 ans de partenariat!

Le partenariat des trois parcs nationaux, que sont les Hohe Tauern, le Triglav et Les Ecrins, était un élément fort du développement du Réseau Alpin des Espaces Protégés et à contribuer à faire de celui-ci un outil solidement ancré dans le milieu alpin.

Le prolongement de la convention de partenariat s'oriente d'une part vers la poursuite des actions menées lors de la première phase de partenariat depuis 1997 : outils de communication communs, échange de personnel, programmes communs de recherche et de gestion ; et d'autre part sur de nouvelles actions comme l'élaboration d'un film sur les paysages culturels des espaces protégés, les échanges scolaires et le montage commun de projets européens notamment dans le cadre du futur réseau NATURA 2000 et du V<sup>teme</sup> programme de recherche de l'Union Européenne.

L'ambition prioritaire de ce partenariat est de constituer un pilier fort du Réseau Alpin; ceci s'exprime aussi par le fait que le Parc national des Hohe Tauern organisera les 7 et 8 septembre prochains la 3<sup>eme</sup> conférence internationale des espaces protégés alpins en Carinthie.

Les résultats des trois années de partenariat écoulées et le programme 2000-2002 ont été présentés à la population du Parc national des Hohe Tauern lors d'une cérémonie officielle en présence de représentants des trois pays qui a clôturé une semaine d'échange de personnel des trois parcs. Douze gardes-moniteur des trois parcs avaient en effet procédé à un comptage de chamois selon une méthode élaborée en commun. Cette méthode sera désormais appliquée dans les trois espaces protégés et dans les parcs alpins ayant exprimé leur souhait de participer à cette action (cf. article " protocole chamois).

Réseau Alpin des Espaces Protégés



Rencontre des partenaires dans les Hohe Tauern Photo : Laurent Buisson

# **Groupe langues alpines :** on avance !...

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés dispose désormais d'un groupe de personnes bi- et trilingues travaillant sur la mise en place d'un lexique des langues alpines destiné à l'usage des gestionnaires d'espaces protégés ayant comme objectif de faciliter les échanges de personnel et d'informations quelque soit la langue alpine utilisée. Ce groupe peut aussi intervenir lors d'échanges de personnel sur le terrain ou éventuellement lors d'autres manifestations des espaces protégés. Toute personne intéressée par cette démarche est invitée à se manifester auprès de l'équipe du Réseau Alpin. Les travaux sont en cours!



# Départ d'un grand artisan à la création du Réseau Alpin des Espaces Protégés



Philippe Maigne, Directeur adjoint du Parc national des Ecrins depuis 1993, a quitté ses fonctions au sein du Parc afin de se consacrer à une mission particulière de conservation de la Camargue dans le sud de la

France. Philippe Maigne a guidé les activités du Réseau Alpin depuis sa création en 1997 et était à l'origine du projet depuis 1995, année de la première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins. Il est l'initiateur de nombreuses actions internationales menées au sein du Réseau et

c'est aussi grâce à sa capacité de projection dans l'avenir et son habileté à fonder des bases solides de travail que le Réseau Alpin bénéficie aujourd'hui de la confiance de ses partenaires. Le travail qu'il a piloté durant ces 5 dernières années a permis la création d'un véritable réseau opérationnel de gestionnaires et d'échanges dans les Alpes. L'équipe du Réseau Alpin des Espaces Protégés lui doit beaucoup.

### Un logo pour le Réseau



## Recherche d'expériences en matière de " stations de ski alpin nature "

Afin de positionner les petites stations de ski de Chartreuse sur une offre résolument tournée vers l'environnement et la nature, nous recherchons des expériences conduites dans ce domaine afin de construire un projet de voyage d'étude destiné à sensibiliser élus et directeurs de remontées mécaniques. Nous souhaitons développer un projet de station de ski en intégrant une réflexion sur la prise en compte de l'environnement :

les normes Iso, l'animation des pistes de ski et la sensibilisation à la découverte de la nature, etc ...

Merci d'envoyer des réponses directement à Alain Rougier, Parc naturel régional de Chartreuse, Place de la Mairie, 38380 St. Pierre de Chartreuse, France.

# La photothèque se constitue

Lors de la réunion du groupe de travail communication à Berchtesgaden, il a été décidé de mettre en place une banque photo. La création de cette banque d'images passe par la signature d'une convention entre les gestionnaires des espaces protégés et le Parc national des Ecrins. Cette convention prévoit les différents types d'utilisations qui seront faites des photographies. Son but est de permettre le développement d'outils communs aux espaces protégés de l'Arc alpin. Ainsi elle servira dans un premier temps à la création du dépliant commun aux espaces protégés et la réalisation de modules d'exposition. Cette banque d'images sera donc archivée et gérée par le Réseau Alpin des Espaces Protégés (Parc national des Ecrins).

Pour aboutir, ces ambitieux projets ont cependant besoin de votre aide et de vos images afin de permettre la constitution de la banque de photographies.

# Nouvelle collaboration PNR du Vercors (F) - Parc national des Hohe Tauern (A)

Le Réseau Alpin dispose désormais d'un logo illustrant la coopération des espaces protégés alpins

au sein de la Convention Alpine et respectant les quatre langues officielles de cette convention. Le

logo a été élaboré par le service des parcs naturels de la Province autonome de "Bolzano-Alto

Adige " (Haut-Adige) sous la direction de M. Artur Kammerer. Les membres du Comité de

Pilotage International du Réseau Alpin représentant les espaces protégés des pays alpins ont voté

entre plusieurs propositions et se sont décidés pour le logo ci-dessus. Ce logo existe en version qua-

dri-couleur, en bichromie et en version noir et blanc. Il peut-être fourni à tout espace protégé dans

Nous remercions le service des parcs naturels du Haut-Adige pour cette initiative et la réalisation

le cadre d'une action internationale au sein du Réseau Alpin sur simple demande.

La volonté politique forte affichée par la Commission Européenne et fortement relayée en Rhône-Alpes en matière de coopération constitue une réelle opportunité, saisie par le Parc naturel régional du Vercors pour à la fois :

du logo.

- enrichir le contenu et la dynamique de son programme LEADER II, centré sur la qualification enfant de son offre touristique, et

- amorcer une collaboration plus large et à long terme, avec un partenaire étranger qui nous ressemble et possède les mêmes préoccupations.

La recherche d'un partenaire situé dans un Parc a été privilégiée pour notamment mettre en œuvre son projet de "Parlement Européen des Enfants". Le Parc national des Hohe Tauern est ce partenaire

Particulièrement actif en matière de tourisme durable (Parc pilote du programme LIFE conduit par la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux français sur un projet de Charte du Tourisme Durable, membre actif du Réseau Alpin des Espaces Protégés), il mène une importante politique en direction des enfants.

C'est par le biais du Réseau Alpin des Espaces Protégés, de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux français, de la cellule d'appui technique LEADER II Rhône-Alpes, que les contacts ont été initiés puis intensifiés.

Sous le thème commun du "Parlement européen des Enfants", il s'agit avant tout, dans notre esprit, de la création, coordination et animation d'un réseau de projets, conduits pendant toute une année scolaire, entre classes primaires et /ou secondaires de régions de montagne d'Europe. L'objectif est, à travers ces échanges d'améliorer et d'enrichir les pratiques éducatives dans une perspective de développement durable, partant du principe que les enfants sont médiateurs d'aujourd'hui et décideurs de demain .

Plusieurs classes de plusieurs régions européennes travailleraient sur des programmes pédagogiques concertés. Une des méthodes envisagées est celle de la simulation de travaux parlementaires, ce qui explique le nom donné (pour l'heure) au projet.

Le projet de coopération s'articule autour de trois axes :

a) l'expérimentation entre nos deux GAL puis extension progressive à plusieurs GAL de pays différents d'échanges entre classes (à priori d'enfants âgés de 10 à 14 ans) autour d'un projet pédagogique conduit sur toute l'année et utilisant notamment les nouvelles technologies de communication (Internet...);

b) des rencontres entre ces enfants à l'occasion de deux événements ponctuant l'année scolaire : la Foulée Blanche des Enfants en janvier dans le Vercors et la rencontre estivale en Autriche.

c) les investissements supports : il s'agit des espaces d'accueil du public, qui sont les lieux supports des actions et interventions communes précitées. L'infrastructure existante dans le Parc naturel régional du Vercors n'est pas à niveau. Le PNRV veut refondre totalement son dispositif d'accueil du public et souhaite le réinvestir, en s'inspirant fortement de l'expérience et du savoir-faire autrichien.

Pour tout contact:

*JP. Renoud - Parc naturel régional du Vercors (F)* Tel. ++ 33 / (0)4 / 76 94 38 24

### **Identification bouquetin**

Chers collègues,

Lors d'une opération de comptage "Bouquetins", un garde-moniteur du Parc national des Ecrins a observé :

Pays : France

Département : Hautes-Alpes Commune : Le Monetier-les-Bains

Massif : Les Cerces Date : 7 mai 1999 Observateur : Eric Vannard

Animal : Bouquetin Sexe : mâle Age : 8ème année Marques auriculaires :

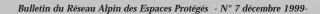
Oreille gauche Intérieur : rouge

Extérieur : vert
Oreille droite Intérieur : rouge
Extérieur : vert

Il serait intéressant de connaître l'origine de cet animal.

Bernard Thomas Parc national des Ecrins (F) Secteur du Champsaur

Tel: ++33 / (0)4.92.55.95.44 Fax: ++33 / (0)4.92.55.98.45



### Signature de la Charte de voisinage entre le Parc national du Gran Paradiso (I) et le Parc national de La Vanoise (F)

Les parcs nationaux du Grand Paradis et de La Vanoise, jumelés depuis 1972, renforcent leurs liens déjà étroits avec la signature par les Présidents des deux organismes d'un document commun, la " Charte de

Ce document, signé en Vanoise, contribue a relancer les nombreuses initiatives menées en commun par les deux espaces protégés.

Liens géographiques, historiques, naturels et humains unissent depuis toujours les massifs du Grand Paradis et de la Vanoise. Les deux parcs qui ont aujourd'hui acquis une dimension internationale, espèrent créer à terme un grand parc européen.

La signature de la Charte est donc un pas en avant important vers un renforcement des liens entre les deux espaces. Les parcs s'engagent à constituer une zone qui soit un modèle européen de sauvegarde de la nature. Ils affirment adhérer en commun aux principes d'une politique de protection des milieux, biotopes et espèces conformes au droit international. Ils affirment leur volonté de partager avec les collectivités locales, leur ambition de protéger et de promouvoir l'ensemble alpin Vanoise-Grand Paradis au cœur du "réseau des parcs d'Europe ". A cette fin, ils fixent un programme répondant à trois grands objectifs :

- Rapprocher les hommes et les institutions à travers une participation réciproque aux réunions institutionnelles et techniques des organismes de gestion de ces mêmes parcs, en encourageant la mobilité de leurs agents et en favorisant les échanges entre les écoles de leur périphérie ;
- Rapprocher les techniques de gestion avec la constitution d'un comité scientifique commun avec l'objectif de préserver le milieu naturel qui demeure le plus grand dénominateur commun des deux parcs ;
- Promouvoir un tourisme de nature de qualité en favorisant le développement de points d'information qui puissent renseigner les visiteurs sur les aspects de chaque parc et évaluer les stratégies possibles de communication commune.

Pour toute information supplémentaire :

Stefano Camanni

Parc national Gran Paradiso (F)

Tel. ++39 / 011 / 86 06 202

e-mail: comunica.pngp@interbusiness.it

## Appel à candidature

Les Parcs nationaux du Gran Paradiso, du Triglav, des Ecrins ainsi que le Service des Parcs naturels de la Région Piémont ont pour intention de former un groupe de travail qui analyse l'état du patrimoine architectural des parcs (édifices, infrastructures) dans leurs rapports avec le territoire mais aussi au point de vue des transformations dans leur usage et donc des techniques de construction.

Qui serait intéressé peut s'adresser à :

Bernard Patin – Parc national des Ecrins [++33 / (0)4 / 92 40 20 20]

Daniela Delleani – Settore Parchi naturali/Regione Piemonte [++39 / 011 / 43 23 507]

Elio Tompetrini - Parco Nazionale Gran Paradiso/Val d'Aosta [++39 / 0165 / 44 126]

Sasa Dalla Valle – Urbanisticni institut Ljubljana [++386 / (0)61 / 120 13 33]

# Un programme de recherche international en préparation

Un important programme de recherche au niveau international vient d'être lancé à l'initiative du Parc national des Hohe Tauern (A). L'objectif est de mettre en place un système d'observation à long terme des modifications subies par la végétation et par les cours d'eau dans les Alpes. Le projet " Observation à long terme dans les espaces protégés européens de montagne " devrait s'étendre sur trois ans et réunir toutes les conditions nécessaires pour un suivi à long terme. La poursuite ultérieure du programme devra lui conférer une importance comparable à celle des mesures de l'évolution des glaciers des Alpes conduites depuis plus d'un siècle.

Les partenaires du Parc national des Hohe Tauern sont les Parcs nationaux des Ecrins (F), de Berchtesgaden (D) et le Parc national Suisse. Le projet reçoit le soutien des spécia-

# Formation et échanges entre gardes-nature

Le Syndicat Intercommunal du Massif de la Sainte Victoire cherche des partenaires ayant des expériences en matière de formation des guides-moniteurs, agentsnature, rangers etc. Si vous êtes intéressés par un échange ou une formation commune, veuillez vous adresser à :

Hervé Beguin Syndicat Intercommunal du Massif de la Sainte Victoire (F) Tél.: ++33 / (0)4 42 24 92 74 e-mail: si.gsa.sainte.victoire@wanadoo.fr

listes du Conservatoire Botanique de Gap (F), de la Fachhochschule Weihenstephan (D), du Joanneum Research à Graz, de l'Université d'Innsbruck et du bureau E.C.O. à Klagenfurt (ces trois derniers organismes se situent en

Une fois les préparations achevées, le programme de recherche sera soumis en janvier 2000 dans le cadre du " Veme Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique ". Nous vous tiendrons informés de l'avancée du projet dans l'un des prochains numéros.

Günter Mussnig Parc national des Hohe Tauern - Carinthie (A)



### Via ferrate

Notre parc est intéressé par toute information sur les questions et problèmes des aménagements réalisés pour les via ferrate, l'aménagement de nouvelles voies, ou le réaménagement des voies classiques a spit dans les espaces protégés. Nous souhaiterions connaître s'il existe des conventions, des coordinations, des actions poursuivies par les parcs etc ... Nous sommes aujourd'hui confrontés à cette thématique, peut-être serait-il également utile d'organiser un atelier de travail sur ce suiet.

Giorgio Bernardi Parc naturel Alpi Marittime (I)

# Rencontre des parcs nationaux de la Vanoise (F) et de Berchtesgaden (D) les 12, 13 et 14 avril 1999

Le Parc national de la Vanoise a accueilli trois scientifiques du Parc national de Berchtesgaden pendant 3 jours :

- Annette Lötz (spécialisée dans la modélisation de l'habitat du chamois)
- -Werner d'Oleire-Oltmanns: (Responsable du service scientifique)
- Rolf Eberhart (spécialisé dans la modélisation de l'habitat de l'aigle

Le but de cet échange était de présenter les modélisations des habitats que le parc allemand a réalisé pour l'aigle royal et le chamois via le SIG. A la suite de ces échanges fructueux, le Parc national de

la Vanoise a confié au Parc national de Berchtesgaden des données numériques permettant de tester la modélisation de l'habitat de l'aigle royal sur le PNV. De même, le modèle réalisé pour le chamois devrait être adapté au bouquetin (espèce majeure pour le Parc national de la Vanoise).

Il a été convenu de se revoir en novembre ou décembre 1999 pour discuter des résultats du traitement des données Vanoise avec le système mis au point à Berchtesgaden.

Stéphane Morel Parc national de La Vanoise (F)

## Nouveau centre de visiteurs pour le Parc naturel du Mont Avic

Le 9 octobre 1999 dans la localité Chevrère à Champdepraz (Val d'Aoste, Italie) a été inauguré le nouveau centre de visiteurs du Parc naturel du Mont Avic. La structure comprend un bureau d'informations, un musée de la nature et une salle polyvalente et ouvrira ses portes au public au printemps prochain. Dans le premier et vaste local a été aménagé un espace dédié au Réseau Alpin des Espaces Protégés ; il comprend une carte en couleur, la liste des sites protégés et un texte qui résume les principales activités de l'organisme. Tout a été prévu pour recevoir dans un proche avenir un site multimédia consacré aux parcs et aux réserves alpines qui sera structuré d'après ce qui a été décidé lors de l'atelier " politiques de communication " du Réseau même.

Dans le bureau d'informations, un grand mur-vidéo composé de six écrans permet la projection continue d'images vidéos et photographiques illustrant les aspects les plus intéressants du Parc au cours des saisons : le visiteur est donc invité à parcourir plusieurs fois les sentiers de l'espace protégé dans des situations environnementales différentes. Le musée de la nature décrit les trois principaux milieux du Mont Avic, qui furent déjà l'objet d'un projet dans le cadre du programme européen

" Life-Nature " : les milieux ophiolitiques de haute altitude, les zones humides (cours d'eau, lacs et tourbières) et les forêts de feuillus et de conifères. L'aménagement réalisé avec des moyens d'exposition interactifs a pour objectif de stimuler la curiosité du visiteur quant aux aspects cachés de l'espace protégé (" le parc secret "). Un large espace est également dédié aux urgences les plus importantes de la nature, comme les plantes de tourbières par exemple (calque et modèle agrandi de drosera), les papillons (plus de 1100 espèces différentes présentes dans la Commune de Champdepraz !) ou le tétras lyre ; cette dernière espèce, étudiée de façon plus approfondie dans le Parc, fait l'objet d'un diorama qui grâce à des effets sonores et lumineux recrée les parades amoureuses du mâle au printemps. Pour finir, la salle polyvalente permet de multiples utilisations grâce à des déplacements rapides et simples du matériel : on passe d'une salle à configuration didactique ou de laboratoire à une salle adaptée aux expositions temporaires pour arriver enfin à une salle de projection et de conférences des plus classiques.

Massimo Bocca

Directeur du Parc naturel du Mont Avic (I)

### Karwendel: Tourisme et respect de l'environnement

Le 7 juillet 1999 le projet «loisirs et détente dans le Karwendel - respect de l'environnement» a été initié par Christa Stewens, secrétaire d'état du ministère de l'environnement de la Bavière, et par Christa Gangl, la Landesrätin du Tyrol. La Bavière et le Tyrol sont les partenaires d'une coopération transfrontalière qui met l'accent sur le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement. Les outils qui vont permettre de réaliser ce projet seront l'information et la sensibilisation du public. Les objectifs sont la conservation du potentiel biologique du Karwendel et en même temps le maintien et la gestion des possibilités de loisirs. Le projet de 1,2 M de Mark est cofinancé par l'Union Européenne à 50 % dans le cadre du programme Interreg II.

La surface d'étude s'étend de la vallée de l'Inn jusqu'au lac de Walchen, c'est à dire du Mittenwald jusqu'au Achenkirch ce qui correspond à un diamètre de 35 kilomètres. Le projet portera sur huit facteurs qui permettront de déterminer l'influence des activités de loisirs et des utilisations des terres sur les espèces particulièrement sensibles comme l'aigle royal, les perdrix ou les ongulés. Les eaux courantes qui constituent le domaine vital pour certaines espèces feront l'objet de cette étude ainsi que la gestion des flux touristiques dans les territoires fragiles en termes de protection de la nature. La mise en œuvre de cette initiative dépend de la participation des structures concernées. Ainsi nous comptons sur la collaboration des maisons

d'éditions et de la presse spécialisée qui exercent une grande influence sur le touriste par les publications comme les informations sur les itinéraires de randonnées.

Stefan Kluth

Ministère Bavarois pour la protection de l'environnement Office pour la protection des oiseaux (D)



Karwendel Photo : Stefan Kluth

# Création d'un centre des métiers de la construction et du paysage

Le paysage, le milieu naturel et le petit patrimoine rural font l'objet depuis quelques années d'une attention renouvelée. Une demande nouvelle émerge avec force sur des modes d'intervention plus respectueux des sites bâtis et des milieux naturels. En effet, trop souvent la mise en œuvre actuelle s'appuie sur des produits prêts à l'emploi et sur l'utilisation de savoir faire industrialisés, favorisant une standardisation des paysages et une perte de sens fâcheuse pour le patrimoine local. Les expériences lancées sur ce sujet restent aujourd'hui trop marginales ou expérimentales, voire l'apanage d'un "réseau professionnel" encore trop étroit.

Les enjeux sont considérables : éviter la banalisation en retrouvant et adaptant matériaux et techniques traditionnels du lieu, conseiller et revaloriser dans ce sens les filières professionnelles, sensibiliser et former la chaîne d'acteurs et en premier lieu les maîtres d'ouvrage... (Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'artisan seront destinataires de contenus de formations spécifiques et indissociables, restitués dans une chaîne de décisions et d'actions).

De notre capacité collective à appréhender le paysage et à adopter une mise en valeur respectueuse de son identité dépend notre environnement humain, social et culturel de demain. C'est l'ambition du centre de ressources et de formation, né grâce à un programme pluriannuel pilote en cours avec les Parcs alpins français et permettant de trouver en un même lieu : information, recherche appliquée et formation sur ces sujets et de diffuser de nouveaux modes d'intervention. Le Centre de ressources sera indissociable d'un centre de formation, capitalisant les expériences, et les analysant pour les faire connaître.

Les échanges et enseignements s'inscrivent dans une logique de formation/action et non dans une logique d'enseignement magistral passif.

La pédagogie sera ancrée sur le projet à partir de réalisations concrètes permettant de restituer à chaque fois dans une logique de projet et son processus, la formulation de la commande et les attendus de la maîtrise d'ouvrage, le projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre, et les choix techniques et travaux présentés par les entreprises.

Ce centre vient de voir le jour à Pont-en-Royans, l'ancienne usine dite "PR1" reconvertie dans un ambitieux projet touristique et culturel, dans une commune d'accès aisé, aux caractéristiques patrimoniales et paysagères fortes et à l'entrée d'un Parc à même d'être, de part ces caractéristiques et sa politique affichée sur ce sujet, un lieu

de recherche et de démonstration privilégié.

Le programme de travail de cette première année est axé sur les préoccupations suivantes :

- aménagements de villages
- aménagements des abords de ferme
- restauration, entretien des bâtiments d'alpages, des bergeries et des refuges dans la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors.
- Aménagement de sites naturels sensibles à forte fréquentation
- Sensibilisation/formation des élus aux enjeux et outils de gestion du paysage et du patrimoine (plan Parc, POS...)

Par le présent article, le Parc naturel régional du Vercors :

- propose à l'ensemble du Réseau Alpin des Espaces Protégés les compétences de ce centre de ressources
- recherche des parcs et/ou espaces alpins impliqués sur ce sujet pour développer avec lui des actions communes.

Pour tout contact:

JP. Renoud

**Parc naturel régional du Vercors (F)** tel : ++ 33 / (0)4 / 76 94 38 24

# **Manifestations 2000**

Agenda du Réseau		
Groupe de travail "Tourisme"	Parc national Val Grande (I)	20 janvier 2000
Comité de Pilotage International	ASSN, Berne (CH)	9 février 2000
Groupe de Suivi National français	Parc naturel régional du Vercors (F)	3 mars 2000
Groupe de travail "Communication"	Parc national du Grand Paradis (I)	23 – 24 mars 2000 ( <i>Date à confirmer)</i>
Groupe de travail "Ressource eau "	Parc naturel régional du Verdon (F)	13 - 14 avril 2000
Groupe de travail "Grands prédateurs"	Parc national du Triglav (SLO)	4 - 5 mai 2000
Groupe de travail "Flore alpine "	Parc naturel Dolomiti d'Ampezzo (I)	25 - 26 mai 2000
Colloque "Chamois et bouquetin"	Parc national de la Vanoise (F)	29 – 30 juin 2000
3 ème Conf. Int. des Espaces Protégés Alpins	Parc national des Hohe Tauern (A)	7 – 9 septembre 2000
Colloque " Cultures alpines "	Parc naturel Paneveggio Pale di San Martino (I)	21 - 22 septembre 2000
Groupe de travail "Rapaces "	Parc national de Berchtesgaden ( <b>D</b> )	11 – 13 octobre 2000 ( <i>Date à confirmer</i> )
Groupe de travail "Habitats alpins"	Parc naturel régional de Chartreuse (F)	9 – 10 nov. 2000
Colloque " Gestion de la forêt de montagne "	Parc national Kalkalpen (A)	5 – 6 décembre 2000 <i>(à confirmer)</i>
Groupe de Suivi National français	Parc naturel régional du Queyras (F)	15 décembre 2000
Pôle montagne	Ecrins (F), Pyrénées (E)	juillet 2000 (à confirmer)
Agenda CIPRA		
Atelier de travail "Application de la Convention Alpine"	Schaan (FL)	4 – 5 février 2000
Conférence annuelle de la CIPRA	Trento (I)	12 – 14 octobre 2000
Atlanda turnell "L'Union France (como et les Aluce"	Licolatemetrin (EL)	0.4 05

1	Atelier de travail "Application de la Convention Alpine"	Schaan (FL)	4 – 5 février 2000
	Conférence annuelle de la CIPRA	Trento (I)	12 – 14 octobre 2000
	Atlier de travail "L'Union Européenne et les Alpes"	Liechtenstein (FL)	24 – 25 novembre 2000

### Agenda EUROPARC

Conférence annuelle EUROPARC	Norica, Parc national Monti Sibillini (I)	27 sept. – 1 oct. 2000
------------------------------	---	------------------------

### **Agenda Convention Alpine**

-		
Comité permanent	Suisse	29 – 31 mars 2000
Groupe de travail "objectifs de qualité environnementale"	Allemagne	10 - 11 avril 2000
Comité permanent	Suisse	24 - 26 mai 2000
Groupe de travail "objectifs de qualité environnementale"	Allemagne	5 – 6 juin 2000

### Autres :

Forum Mondial de la Montagne	Chambéry (F)	5 - 12 juin 2000
Forum Alpin " Mobilité durable "	Bergamo (I)	11 – 14 septembre 2000
Conférence annuelle " Alliance dans les Alpes "	Grossraming (A)	20 – 21 octobre 2000





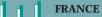


## Adresses utiles : les sites Internet des espaces protégés alpins

### DEUTSCHLAND

Nationalpark Berchtesgaden www.nationalpark-berchtesgaden.de Alpenpark Karwendel

www.karwendel.tirol.com



Parc national des Ecrins www.parcsnationaux-fr.com/ecrins

Parc national du Mercantour www.parcsnationaux-fr.com/mercantour

Parc national de La Vanoise www.vanoise.com www.parcsnationaux-fr.com/vanoise

Parc naturel régional de la Chartreuse www.parc-chartreuse.net

Parc naturel régional du Vercors www.pnr-vercors.fr

Parc naturel régional du Massif des Bauges www.pnr-massif-bauges.fr

L'ensemble des PNR est accessible sur le site web de la Fédération des PNR français www.parcs-naturels-régionaux.tm.fr

Agence Pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement (APEGE) Réserves naturelles de Haute-Savoie www.internet-montblanc.fr/gypaete/

Réserve géologique de Haute-Provence **newsup.univ-mrs.fr** 

Réserves Naturelles de France Http://members.aol.com/resnafr

### ITALIA

Parco Nazionale Dolomiti Bellunesi www.dolomitipark.it

Parco Naturale delle Prealpi Giulie www.parcoprealpigiulie.org

Amt für Naturparke Südtirol www.provinz.bz.it/Naturparke/index\_d.htm

Parco Naturale Adamello-Brenta www.parcoadamellobrenta.tn.it

Parco Naturale Paneveggio - Pale di San Martino www.parcopan.org

La plupart des espaces protégés italiens n'ont pas d'adresse propre. Ils sont néanmoins présents sur le site web de la Fédération Italienne des Parcs et Réserves. www.parks.it

### ÖSTERREICH

Nationalpark Hohe Tauern – Kärnten Nationalpark Hohe Tauern – Salzburg Nationalpark Hohe Tauern – Tirol www.npht.sbg.ac.at

Nationalpark Nockberge www.bmu.gv.at/ parks

Nationalpark Oberösterreichische Kalkalpen www.bmu.gv.at/ parks

### SLOVENIIA

Triglavski Narodni Park www.sigov.si/tnp/index.htm

### SUISSE / SCHWEIZ / SVIZZERA

Parc Naziunal Svizzer www.nationalpark.ch

# **Publications**

### Tour du Valat - Rapport d'activité 1998

Nous tenons à vous informer que le centre de recherche - la station biologique de la Tour du Valat - vient de publier son rapport annuel d'activité 1998. Vous pouvez y découvrir en textes et images toutes les missions de protection des zones humides. [120 pp, vous pouvez le demander à :

Station biologique de la Tour du Valat, Le Sambuc, F - 13200 ARLES, secretariat@tour-du-valat.com, http://www.tour-du-valat.com.]

### Der Bartgeier (Le gypaète barbu)

Lettre d'information à parution régulière. Actualités autrichiennes et internationales sur le gypaète barbu. Dernier numéro : 3/99 ; à commander chez : Richard Zink ; Veterinärmedizinische Universität, Institut für Zoologie, Veterinärplatz 1 ; A-1210 Wien. Serie Alpine Raumordnung n. 15/ 1998 – Österreichischer Alpenverein.

# Serie Alpine Raumordnung n. 15/ 1998 – Österreichischer Alpenverein.

La nouvelle édition de la revue d'aménagement du club alpin autrichien, sur le thème de la gestion des espaces protégés, est actuellement disponible. Cette fois-ci elle est consacrée à l'espace protégé Gurkursprung en Carinthie. (Diponible auprès de OeAV, Fachabteilung-6A-6010 Innsbruck, ÖS 100,-).

### Topo-guide de rando – " Tours et traversées du Massif des Bauges "

Ce petit livre complet de 80 pages reprend de manière explicite et illustrée les grands itinéraires de randonnées pédestres du Massif des Bauges. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour vos plus belles ballades. Publié par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, 1re édition de juin 1999, réf. 902.

### The Nature of Grazing

Le Scottish Wildlife Trust a publié une revue illustrée qui présente divers projets et aspects de la gestion des alpages et de la conservation de la nature. Ce projet de la gestion des prairies explique les conflits éventuels entre l'agriculture et la conservation de la biodiversité. La publication est disponible à l'adresse suivante : Scottish Wildlife Trust, Cramond House, Kirk Cramond, Cramon Glebe Road, Edinburgh EH4 6NS, GB

### Cratschla - 2/99 du Parc Naziunal Svizzer

Le nouveau numéro de la revue est consacré au bouquetin, aux forêts de *Pinus montana* var. arborea, aux papillons et aux dernières journées de Zernez qui se sont déroulées les 16 et 17 avril 1999. L'intégration de tous ces sites est en cours sur le site du Réseau Alpin des Espaces Protégés :

http://alparc.ujf-grenoble.fr

Si votre site web ne figure pas sur cette liste, merci de nous faire parvenir l'adresse. Nous nous empresserons de mettre à jour nos différents fichiers

# Nouveauté! Un forum d'échange sur le site Web

En place et opérationnel depuis un peu plus de trois mois, un forum d'échange est consultable sur le site WEB du Réseau Alpin des Espaces Protégés :,

### http//alparc.ujf-grenoble.fr/forum.html

Ce forum a pour but de faciliter les échanges d'information entre les différentes personnes prenant part aux douze groupes de travail du Réseau Alpin des Espaces Protégés. Son fonctionnement est simple mais il nécessite toutefois votre participation pour fonctionner et être utile. La mise en place de ce forum étant récente n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos idées.

### RESEAU ALPIN DES ESPACES PROTEGES

Parc national des Ecrins 17, rue Maurice Gignoux F - 38031 Grenoble Cedex

Tél.: ++33 / (0)4 / 76 63 59 46 Fax: ++33 / (0)4 / 76 63 58 77 e-mail: alparc@iga.ujf-grenoble.fr Internet: http://alparc.ujf-grenoble.fr

Directeur de publication : Philippe Traub Coordination : Guido Plassmann Conception : Emmanuelle Brancaz Edition : Boris Opolka

### Ont participé à ce numéro :

Marco Appollonio, Hervé Béguin, Mladen Berginc, Giorgio Bernardi, Massimo Bocca, Gianni Boscolo, Emmanuelle Brancaz, Stefano Camani, Mascha Chodziesner-Bonne, Daniela Delleani, Helmut Franz, Bernhard Gutleb, Heinrich Haller, Anja Jobin, Stefan Kluth, Jean-Jacques Lafitte, Julia Maier, Stefano Mayr, Arthur Mohr, Paolo Molinari, Stéphane Morel, Günter Mussnig, Andrea Mustoni, Boris Opolka, Plassmann, Guido William Pratesi Jean-Philippe Urquhart, Renoud. Richard, Ålain Dominique Bernhardt Schön, Leopold Slotta-Bachmayr, Jana Vidic.

### **Traductions:**

Agnès Bousquet, Mascha Chodziesner-Bonne, Meta Klinar, Julia Maier, Nathalie Morelle, Patricia Pisicchio, Lidia Radi.

**Dessins**: Michel Marin

Edité avec le concours du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Rhône-Alpes et le Parc national des Ecrins.

Publié en Allemand, Français, Italien.

Nr. ISSN: 1282-2507

